



**RAPPORT  
FINANCIER**  
2003



**RÉSEAU  
FERRÉ DE  
FRANCE**



# SOMMAIRE

<b>Informations générales</b>	<b>4</b>
<b>Rapport de gestion</b>	<b>8</b>
<b>Comptes 2003</b>	<b>18</b>
Bilan	18
Compte de résultat	20
Tableaux des flux de trésorerie	22
<b>Annexe comptable</b>	<b>24</b>
<b>Rapport général des commissaires aux comptes</b>	<b>46</b>



# Plan de l'annexe

<b>1.</b>	<b>Présentation de l'établissement public « Réseau Ferré de France » (RFF)</b>	<b>25</b>
<b>2.</b>	<b>Règles et méthodes comptables</b>	<b>25</b>
2.1.	Immobilisations corporelles et subventions	25
2.2.	Immobilisations financières	
2.3.	Créances	26
2.4.	Opérations en devises et provisions pour pertes de change	26
2.5.	Instruments financiers dérivés	27
2.6.	Dettes financières	27
2.7.	Valeurs mobilières de placement et assimilés	27
2.8.	Assurances	27
2.9.	Présentation des états financiers	27
<b>3.</b>	<b>Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat</b>	<b>28</b>
3.1.	<b>Compléments d'informations relatifs au bilan</b>	<b>28</b>
3.1.1	Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles	28
3.1.2	Tableau des amortissements	30
3.1.3	Autres créances	31
3.1.4	Valeurs mobilières de placement et assimilées, disponibilités et immobilisations financières, instruments de trésorerie	31
3.1.5	Charges constatées d'avance	32
3.1.6	Charges à répartir	33
3.1.7	Tableau de variation de capitaux propres	33
3.1.8	Subventions d'investissement	33
3.1.9	Tableau des provisions pour risques et charges	34
3.1.10	Dettes financières (détail par nature)	34
	3.1.10.1 Dettes financières	35
	3.1.10.2 Dette SNCF transférée	38
3.1.11	Dettes financières à long terme (éléments de synthèse)	39
3.1.12	Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	39
3.1.13	Produits constatés d'avance	41
3.2.	<b>Compléments d'information relatifs au compte de résultat</b>	<b>41</b>
3.2.1	Ventilation du chiffre d'affaires de l'exercice	41
3.2.2	Rémunération versée au gestionnaire d'infrastructure délégué	41
3.2.3	Achat et recouvrement de prestations relatives à l'électricité de traction	41
3.2.4	Charges de personnel	42
3.2.5	Effectifs et masse salariale	42
3.2.6	Résultat exceptionnel	42
<b>4.</b>	<b>Engagements hors bilan</b>	<b>43</b>
4.1.	Engagements donnés et reçus sur instruments financiers	43
4.2.	Autres engagements donnés et reçus	45
4.3.	Engagement de retraite	45
<b>5</b>	<b>Faits marquants</b>	<b>45</b>
5.1.	Télécom Développement	45
5.2.	Système d'information budgétaire et comptable	45



# **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

# 1. Renseignements de caractère général concernant Réseau Ferré de France

## 1.1. Dénomination et siège social

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE - en abrégé "RFF"  
Siège social : 92, avenue de France – 75648 Paris Cedex 13

## 1.2. Forme juridique, textes applicables, contrôleurs légaux

Réseau Ferré de France est un établissement public national à caractère industriel et commercial. Il a été créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997 en vue du renouveau du transport ferroviaire. La loi précitée, les décrets n° 97-444, 97-445 et 97-446 du 5 mai 1997 fixent respectivement les missions et statuts de Réseau Ferré de France, le patrimoine initial de l'établissement public "Réseau Ferré de France" et les redevances d'utilisation du réseau ferré national.

En application de l'article 3 de la loi, Réseau Ferré de France est soumis en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales. Il tient sa comptabilité conformément au plan comptable général. Ses comptes sont certifiés par des commissaires aux comptes.

RFF est également soumis au contrôle économique, financier et technique de l'État. Les modalités de contrôle sont précisées par les articles 56 à 65 du titre 4 "Contrôle de l'État" du décret n° 97-444 du 5 mai 1997. En particulier, le contrôle administratif et technique est assuré par les services du ministre chargé des transports.

Le contrôle économique et financier de l'État sur RFF est assuré par la mission de contrôle économique et financier des transports pour le compte des ministres chargés de l'économie et du budget. La mission, en outre :

- est chargée d'un rôle d'information et de conseil auprès de l'établissement public ;
- procède à la vérification des sommes que l'État et les autres collectivités publiques versent à l'établissement public ;
- veille au respect des procédures de mise en concurrence, de passation de marchés et vérifie sa régularité.

## 1.3. Législation

La législation applicable à Réseau Ferré de France est la législation française.

## 1.4. Date de constitution

En application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 13 février 1997 en vue du renouveau du transport ferroviaire, Réseau Ferré de France est créé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997.

## 1.5. Objet social

L'article de la loi n° 97-135 du 13 février 1997 dispose que Réseau Ferré de France a pour objet, conformément aux principes du service public et dans le but de promouvoir le transport ferroviaire en France dans une logique de développement durable, l'aménagement, le développement, la cohérence et la mise en valeur de l'infrastructure du réseau ferré national.

Il met en œuvre, sous le contrôle de l'État, le schéma du réseau ferroviaire prévu au paragraphe II de l'article 17 de la loi n° 95-115 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Compte tenu des impératifs de sécurité et de continuité du service public, la gestion du trafic et des circulations sur le réseau ferré national ainsi que le fonctionnement et l'entretien des installations techniques et de sécurité de ce réseau sont assurés par la SNCF pour le compte et selon les objectifs et principes de gestion définis par RFF, qui la rémunère à cet effet.

Le décret n°97-444 du 5 mai 1997 précise les missions de Réseau Ferré de France. Il indique notamment que :

- RFF est le maître d'ouvrage des opérations d'investissement sur le réseau ferré national (article 3) ;
- RFF soumet chaque année au gouvernement un programme d'investissements et les modalités de son financement (article 4) ;
- RFF exerce lui-même sa maîtrise d'ouvrage ou confie à la SNCF des mandats de maîtrise d'ouvrage pouvant porter sur des ensembles d'opérations (article 6) ; afin d'assurer la sécurité des personnes, RFF confie à la SNCF une mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de réseau en exploitation ;
- RFF définit les objectifs et principes de gestion relatifs au fonctionnement et à l'entretien des installations techniques et de sécurité sur le réseau ferré national, ainsi que ceux relatifs à la gestion du trafic et des circulations sur ce réseau (articles 7 et 11) ;
- RFF met à la disposition de la SNCF l'ensemble des installations et équipements nécessaires à l'exercice des missions qui lui sont confiées (article 12) ;
- Le réseau ferré national est utilisé par la SNCF pour l'exploitation des services de transports ferroviaires (article 13) ;
- RFF assure la gestion du domaine qui lui est apporté en pleine propriété (article 17).

De plus, le décret n° 2003-194 du 7 mars 2003 charge Réseau Ferré de France de répartir les capacités d'infrastructures du réseau ferré national et de veiller à ce que toute entreprise ferroviaire satisfaisant aux conditions réglementaires ait accès sans discrimination au réseau ferré national.

## **1.6. Registre du commerce et numéro d'inscription**

PARIS B 412 280 737

## **1.7. Les documents sociaux peuvent être consultés au siège social**

## **1.8. Exercice social**

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## **1.9. Répartition statutaire des bénéfices**

Cf chapitre 2 ci-après.

## **1.10. Assemblée**

Établissement public national, RFF est administré, selon les dispositions de la loi n°83-675 relative à la démocratisation du secteur public, par un conseil d'administration qui se réunit en séance ordinaire au moins quatre fois par an.

Le conseil d'administration délibère sur les affaires relatives à l'objet de l'établissement (articles 31 et 34 du décret n° 97-444 du 5 mai 1997). Il est constitué conformément aux dispositions de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 rappelée ci-dessus. Il comprend ainsi 18 membres dont 7 représentants de l'État et 6 représentants des salariés.

## **1.11. Responsables du contrôle des comptes**

En application de l'article 3 de la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de l'établissement public " Réseau Ferré de France " en vue du renouveau du transport ferroviaire, RFF est soumis en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales. Il tient sa comptabilité conformément au plan comptable général.

Établissement public industriel et commercial créé par la loi du 13 février 1997, Réseau Ferré de France est placé sous le contrôle de la mission de contrôle économique et financier des transports placée sous l'autorité directe du ministre de l'économie. La Cour des Comptes est compétente pour juger les comptes de Réseau Ferré de France. L'établissement entre également dans le champ d'investigation de l'inspection générale des finances.

Les commissaires aux comptes de Réseau Ferré de France sont les cabinets Salustro Reydel et PricewaterhouseCoopers. Leur nomination a fait l'objet d'un arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en date du 22 avril 1998 pris après avis conformes du Président de la Commission des Opérations de Bourse et du Président de la Commission Nationale d'Inscription des Commissaires aux Comptes en application des dispositions de l'article 30 de la loi n° 84-148 du 1<sup>er</sup> mars 1984.

## **1.12. Responsable de l'information**

Jean-Pierre DUPORT,  
Président de Réseau Ferré de France.

## 2. Renseignements de caractère général concernant le capital

Établissement public industriel et commercial, Réseau Ferré de France n'a pas de capital au sens juridique du terme. En termes comptables, au moment de sa constitution, il disposait de 0,86 milliards d'euros de fonds propres, cette somme correspondant à l'écart de valorisation entre l'actif et le passif. L'État a accru ce capital initial par apports complémentaires chaque année depuis la création de RFF. À la date du 31 décembre 2003, le montant cumulé des dotations en capital

s'établissait à 9,8 milliards d'euros, et les capitaux propres s'élevaient à 1,5 milliards d'euros, y compris la perte de l'exercice 2003 et les subventions nettes.

RFF n'a pas d'actions et ne verse pas de dividendes.

## 3. Faits exceptionnels et litiges

Il existe d'importantes divergences entre RFF et la SNCF en ce qui concerne la dévolution de certains biens immobiliers et les produits hors trafic se rattachant à ces derniers. Cette situation conduit RFF à

s'aligner sur le montant proposé par la SNCF par le biais d'une provision dont le cumul s'élève à 148,9 millions d'euros au 31 décembre 2003.



# **RAPPORT DE GESTION**

**Les comptes de Réseau Ferré  
de France sont tenus  
conformément aux dispositions  
du plan comptable général.**

# Préambule

## CHANGEMENT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

### a) Comptabilisation des obligations zéro coupon

Les emprunts zéro coupon sont désormais enregistrés au passif à leur prix d'émission et non plus à leur prix de remboursement. La prime de remboursement est soldée. Les intérêts courus capitalisés sont enregistrés en charges financières et en complément de la dette au passif à chaque arrêté.

Ce schéma améliore la lisibilité de l'évolution de l'encours de dette et est cohérent par ailleurs avec la comptabilisation des émissions indexées sur l'inflation figurant au passif de RFF.

### b) Registre des Immobilisations

Suite à la refonte de la nomenclature de ses immobilisations et parallèlement à la mise en œuvre d'un logiciel de gestion des immobilisations, Réseau Ferré de France a entrepris en 2003 la constitution de son registre des immobilisations.

Le registre des immobilisations doit permettre à RFF d'atteindre les objectifs suivants :

- disposer d'un fichier unique et détaillé des immobilisations comptables, permettant d'assurer un suivi et une valorisation individualisée des biens ;
- garantir la cohérence des immobilisations comptables avec l'existant physique ;
- respecter la codification interne en termes de nomenclature, de segment de gestion et de structure analytique.

Sont exclues du périmètre de constitution du registre détaillé les familles Terrains et Constructions jusqu'au règlement définitif des litiges de propriétés entre la SNCF et RFF.

Les instructions demandées par RFF au ministère des Transports à la suite de la remise, début janvier 2004, du rapport Vigouroux sur la répartition des actifs entre les deux établissements publics devrait

permettre de mener à bien ce processus. L'objectif pour RFF est d'en tirer toutes les conséquences dans ses comptes au 31 décembre 2004.

En ce qui concerne les familles Voies, Signalisation, Ouvrages d'art, et Passages à niveau, l'existence de fichiers techniques a permis de constituer un registre individuel de biens valorisés pour chacune d'entre elles.

Pour les autres familles, à savoir :

- Aménagements de terrains et Terrassements,
- Installations d'énergie électrique,
- Télécommunications,

le registre est constitué sur la base des éléments comptables disponibles : une ligne d'immobilisation par nature et par année de mise en service.

La date de référence pour l'initialisation du registre a été fixée au 31/12/02.

### c) Valorisation des immobilisations et mises en œuvre

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003, RFF valorise ses immobilisations en service selon le processus suivant :

- au lancement de la phase réalisation, lors de l'établissement du détail estimatif, les dépenses prévues par lots techniques sont réparties par biens sur la base des natures d'immobilisations de RFF ;
- au fur et à mesure de l'avancement du projet, les lots sont techniquement achevés et l'ensemble des dépenses réalisées réparties sur les biens ; les biens relatifs à un projet sont mis en service lors de leur mise à disposition au gestionnaire d'infrastructure délégué ou de la mise en service commerciale de l'opération ;
- les dépenses mises en service sur les projets incluent les charges à payer.

# 1. Faits marquants et description de l'activité de l'établissement durant l'exercice 2003

Les éléments décrits ci-dessous sont ceux ayant une incidence financière sur l'exercice en cours et les exercices à venir. Ils concernent principalement l'endettement financier et l'évolution des immobilisations du réseau ferré national.

## 1.1. L'endettement financier

### 1.1.1 Les émissions long terme

Par rapport à un plafond de 2,3 milliards d'euros, RFF a levé 2,124 milliards d'euros sur une maturité moyenne à l'émission de 22 ans.

RFF a enrichi sa courbe de crédit avec deux nouvelles émissions de référence : l'une à taux fixe à 30 ans, l'autre indexée sur l'indice d'inflation européenne sur une maturité de 20 ans conformément aux préconisations du modèle de gestion du Passif validées lors du Conseil d'Administration du 26 septembre 2002.

RFF a été également présent sur les maturités longues en Sterling, ainsi que sur les maturités moyennes sur le marché des placements privés en dollars US.

RFF a mis en place des prêts avec la région Ile de France pour 6,6 millions d'euros.

### 1.1.2 Les émissions court terme

La non-perception des dotations en capital prévues (1,2 milliard d'euros au titre de 2002, 1,8 milliards d'euros au titre de 2003) a été compensée par une hausse de l'endettement court terme et par une consolidation d'environ 500 millions d'euros sur la dette long terme.

L'encours moyen de dette court terme levée sur le programme de billets de trésorerie et sur le programme de « Global Commercial Paper » s'élève à 2,2 milliards d'euros en 2003.

## SITUATION DE LA DETTE FINANCIÈRE DE RFF (hors ICNE)

En cours (M€)	31.12.2002	31.12.2003	Variation
<b>DETTE FINANCIÈRE LT</b>			
Dette SNCF transférée	11 829,0	10 079,3	- 1 749,7
Dette propre	13 413,5	15 155,5	+ 1 742,0*
Dette totale	25 242,5	25 234,8	- 7,7
Immobilisations financières	- 1 687,3	- 1 155,6	+ 531,7
<b>Dettes financières LT nette (A)</b>	<b>23 555,2</b>	<b>24 079,2</b>	<b>+ 524,0*</b>
<b>TRÉSORERIE</b>			
Dette financière CT (y compris découvert bancaire)	1 921,0	2 743,8	+ 822,8
Placements Trésorerie (y compris disponibilités)	- 26,6	- 299,7	- 273,1
<b>Dettes court terme nette (B)</b>	<b>1 894,4</b>	<b>2 444,1</b>	<b>+ 549,7</b>
<b>Dettes financières nette (A + B)</b>	<b>25 449,6</b>	<b>26 523,3</b>	<b>+ 1 073,7*</b>

\* dont -398,1 millions d'euros d'effet « Zéro coupon »

Hors effet « Zéro coupon », la dette financière nette long terme de RFF a augmenté de 922,1 millions d'euros. La dette financière nette totale de l'établissement a augmenté de 1 471,8 (1073,7+398,1) millions d'euros.

## 1.2. Les péages

2003 est la deuxième année où RFF facture ses redevances sur la base des circulations réelles.

Ces redevances sont calculées par l'application de prix barèmes aux unités d'œuvres issues des systèmes d'information de la SNCF :

- le droit de réservation est estimé en fonction des sillons kilomètres fourni par le système d'information HOUAT
- le droit de circulation est estimé en fonction des trains kilomètres fourni par le système d'information BTBU

Le montant des redevances d'infrastructure est stable par rapport à 2002 et s'élève à 1 843,6 M€ (contre 1 824,3 M€ en 2002), avec la décomposition suivante :

	2002	2003
droit d'accès	95,1 M€	86,3 M€
droit de réservation	1 373,0 M€	1 403,6 M€
droit de circulation	356,2 M€	353,7 M€

En revanche, il est inférieur d'environ 2 % au montant budgété (1 879,7 M€).

En ce qui concerne le droit de circulation, le nombre de trains-km réalisé en 2003 (556 millions) est légèrement inférieur aux circulations de 2002 (576 millions). En particulier, les grèves du premier semestre 2003 sur une période d'environ 20 jours ont coûté à RFF approximativement 12 M€. L'évolution du trafic entre 2002 et 2003 est plus faible que prévue et représente un manque à gagner d'environ 4 M€.

Par ailleurs, la diminution de la demande de sillons facultatifs par la SNCF entreprise ferroviaire continue à peser sur le droit de réservation pour un montant de l'ordre de 25 M€ par rapport aux prévisions.

- La redevance complémentaire d'électricité est également en légère baisse par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 95,3 M€ contre 97,5 M€ en 2002, compte tenu de la diminution des circulations. Le montant prévu était de 99,7 M€.
- Les prestations complémentaires (14,2 M€), relatives aux chantiers de transports combinés, à l'utilisation des triages, au stationnement prolongé sur certaines voies ainsi qu'à l'usage des voies de la gare « Futuroscope » sont en légère diminution par rapport à 2002 (17,7 M€) et par rapport aux prévisions (18 M€).

Au total, RFF aura donc facturé au titre des péages un montant de 1 953,0 M€ à comparer à un montant de 1 939,5 M€ en 2002, soit une hausse de 0,7 %.

### 1.3. L'évolution des immobilisations du réseau ferré national

#### 1.3.1 Les immobilisations du réseau ferré

##### a) les immobilisations incorporelles du réseau ferré

Depuis 2003, RFF immobilise les coûts de développement et de déploiement des systèmes de suivi généralisé des trains : Oléron et Galité. Le coût total refacturé par la SNCF s'élève à 15,4 M€.

##### b) les immobilisations corporelles du réseau ferré

Le montant total de la production d'investissement sur projets ferroviaires et hors acquisitions directes s'élève à 2 176,5 M€ contre 1 607,4 M€ en 2002, soit une augmentation de 35 %.

Il peut être décomposé en :

- 1 319,4 M€ de production réalisée par la SNCF au nom et pour le compte de Réseau Ferré de France (1 277,6 M€ en 2002), soit une augmentation de 3 %.

Pour ces opérations, le coût de production comprend les facturations des sous-traitants du maître d'ouvrage délégué, les coûts des prestations et des fournitures de la SNCF entreprise arrêtés selon un barème convenu par les deux établissements publics et, les montants de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre prévus par les conventions de mandat relatives à la production de ces immobilisations.

- 857,1 M€ de production directe (contre 329,8 M€ en 2002) dont 754 M€ pour la LGV Est, soit une augmentation de 160 %.

Cette production évolue comme suit :

(En millions d'euros)

	2003	2002	Variation en %
<b>DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ DE RFF</b>	<b>1 304,5</b>	<b>700,6</b>	<b>+ 86 %</b>
Extension du réseau LGV	894,2	420,5	
LGV Med	25,5	113,8	
LGV Est	842,8	297,9	
LGV Rhin Rhône	11,5	8,8	
Autres	14,3		
Développement du réseau classique	383,9	265,8	
Productivité	26,4	14,3	
<b>Maintien du réseau dans les Standards de service</b>	<b>841,8</b>	<b>870,7</b>	<b>- 3 %</b>
Régénération	728,3	749,7	
Voies	468,0	553,7	
Ouvrages d'art	122,7	114,9	
Electrification	37,9	35,7	
Signalisation	83,5	42,3	
GSMR	5,3		
Autres	10,9	3,1	
Sécurité	63,0	56,2	
Qualité de service offert à la clientèle	18,8	20,1	
Autres	31,7	44,7	
<b>Opérations domaniales</b>	<b>3,5</b>	<b>4,4</b>	<b>- 20 %</b>
<b>Opérations pour tiers</b>	<b>22,8</b>	<b>31,7</b>	<b>- 28 %</b>
Autres	3,9		
<b>TOTAL</b>	<b>2 176,5</b>	<b>1 607,4</b>	<b>+ 35 %</b>

A cette production viennent s'ajouter 21,451 M€ d'acquisitions foncières pour les projets suivants :

- LGV EST européenne : **17,8 M€**
- Contournement de Nîmes-Montpellier : **1,0 M€**
- LGV Rhin-Rhône : **1,7 M€**
- Tram Val de Seine : **0,7 M€**
- Autres : **0,3 M€**

### 1.3.2 Les immobilisations de fonctionnement

Les immobilisations incorporelles (logiciels) figurent au bilan en valeur brute pour 12,2 millions d'euros, soit une augmentation de 7,7 millions d'euros sur l'exercice.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan en valeur brute pour 23,5 millions d'euros, soit une augmentation nette de 7,1 millions d'euros en particulier sur les postes agencements-installations (+ 5 M€) et matériel informatique (+ 1,6 M€).

### 1.3.3 Mises en service

Les mises en service de l'exercice s'élèvent à 384 M€ contre 1 042 M€ en 2002.

Elles concernent seulement 72 nouveaux projets pour les mises en service de 2003, contre 200 projets par an en moyenne sur les exercices précédents.

Le nouveau processus de traitement des immobilisations à la SNCF a été réellement mis en œuvre à partir du troisième trimestre 2003 et la mise en service de l'ensemble des projets achevés en 2003 n'a pu être réalisée.

On peut également noter que les mises en services complémentaires sur LGV Méditerranée s'élevaient à 169 M€ en 2002 contre seulement 35 M€. Au terme de l'exercice, le volume des immobilisations en cours a augmenté de 1 792,5 M€ en 2003.

Les mises en service portent sur les programmes suivants :

	2002	2003
développement de l'activité :	<b>79,9 M€</b>	<b>272,6 M€</b>
maintien du réseau :	<b>287,6 M€</b>	<b>739,0 M€</b>
	dont 228,5 M€ en régénération	dont 641,5 M€ en régénération
opérations domaniales :	<b>1,1 M€</b>	<b>3,8 M€</b>
opérations pour tiers :	<b>15,4 M€</b>	<b>27,1 M€</b>

Au terme de l'exercice, le volume des immobilisations en cours a augmenté de 1 792,5 M€.

### 1.3.4 Les subventions

Les subventions figurant en capitaux propres s'élèvent à 3 895 M€ contre 3 031,0 M€ en 2002 et se répartissent comme suit :

- Les subventions sur immobilisations mises en service s'élèvent à 2 271,0 M€ contre 2 281,0 M€ en 2002 ;
- Les subventions d'investissement sur immobilisations en cours (méritées), calculées sur la base de l'avancement des travaux, s'élèvent à 1 624,1 M€ contre 750,0 M€ en 2002.

Elles se décomposent comme suit :

Total des subventions appelées depuis le 01/01/1997 :	3 786,1 M€
Total des subventions mises en service depuis le 01/01/1997 :	- 2 236,8 M€
Subventions appelées d'avance au 31/12/2003 :	- 180,7 M€
Subventions à appeler au 31/12/2003 :	+ 255,5 M€
<b>TOTAL</b>	<b>1 624,1 M€</b>

La subvention méritée relative à la production de l'exercice 2003 a augmenté de 73% à 952,5 M€ contre 551,5 M€ en 2002, soit une variation de 401 M€. Cette variation s'explique en partie par l'augmentation de la subvention méritée de la LGV Est de 294,0 M€ entre 2002 et 2003.

RFF a annoncé à l'été 2002 que le coût prévisionnel de construction de ce projet risquait d'être augmenté de 300 M€. L'établissement a décidé de modifier en conséquence le calcul de la subvention méritée sur ce projet à partir de 2003. Le taux de subvention retenu est ainsi passé de 76,39% à 69,25 %. La subvention méritée relative à la production de l'exercice 2003 de la LGV Est s'élève à 595,5 M€, dont il convient de déduire l'impact de 37 M€ sur les exercices passés du différentiel de taux appliqué. L'impact total sur la subvention méritée cumulée de la LGV Est à fin 2003 est de 99,10 M€.

## 2. Compte de résultat

### 2.1. Le résultat net de l'exercice se traduit par une perte de 1 421,8 M€

contre 1 586,7 M€ en 2002, soit une amélioration de 10,4 %. L'analyse des différentes contributions du résultat est résumée dans le tableau suivant :

Comptes de résultat (en M€)	EPRD 2003	31/12/2003	31/12/2002	Variation 02/03
EBE	748,5	694,0	690,6	+ 3,4
Résultat d'exploitation	- 100,3	- 221,8	- 180,5	- 41,3
Résultat financier	- 1 460,0	- 1 270,3	- 1 484,3	+ 214,0
Résultat exceptionnel	77,0	70,3	78,1	- 7,8
<b>Résultat net</b>	<b>- 1 483,3</b>	<b>- 1 421,8</b>	<b>- 1 586,7</b>	<b>+ 164,9</b>

- 1 270 M€ compte tenu de la poursuite de la baisse des taux courts et d'une évolution favorable du franc suisse. L'amélioration est de 214 M€.

**d) le résultat exceptionnel enregistre une légère baisse des produits de cessions passant de 103,9 M€ en 2002 à 98,6 M€ en 2003.** Il comprend également le coût des intempéries (5,2 M€ contre 3,3 M€ en 2002).

**a) l'excédent brut d'exploitation (694,0 M€) est stable par rapport à 2002, mais inférieur au montant prévu (748,5 M€) de 7,2 %.**

Les principaux postes varient de la façon suivante :

(En millions d'euros)

	2002	2003	Variation en %
Redevances réseau	1 939,5	1 953,1	+ 13,6
Redevances patrimoine	77,3	85,2	+ 7,9
CCI	1 406,0	1 385,1	- 20,9
Rémunération GID	2 654,4	2 630,3	+ 24,1
Frais Etudes et travaux (net de subventions)	13,6	0,8	+ 12,8
Autres achats externes	39,2	60,8	- 21,6

(En millions d'euros)

	Réel 2003	Budget 2003	Ecart
Redevances réseau	1 953,1	1 997,4	- 44,3
Redevances patrimoine	85,2	91,7	- 6,5
CCI	1 385,1	1 385,1	-
Rémunération GID	2 630,3	2 629,0	- 1,3
Frais Etudes et travaux (net de subventions)	0,8	26,8	+ 26,0
Autres achats externes	60,8	51,0	- 9,8

**b) le résultat d'exploitation se dégrade de 41,3 M€** notamment sous l'effet conjugué de la dotation aux amortissements nette des subventions (37,5 M€) et de l'enregistrement d'une provision pour risques et charges de 17,2 M€ représentant principalement la réévaluation du forfait sur la fiscalité du patrimoine payé à la SNCF, dont le montant définitif sera connu lors de la répartition finale des actifs.

**c) le résultat financier enregistre une diminution du poids des charges financières sur l'exercice 2003** passant de - 1 484 M€ à

### 2.2. Évolution des produits d'exploitation

#### 2.2.1 Redevances et autres prestations (voir § 1.2)

#### 2.2.2 Produits hors trafic

Les produits hors trafic sont gérés de deux façons, générant des produits bruts d'un montant équivalent en 2003 :

- soit par la SNCF dans le cadre de la convention de gestion du patrimoine pour les contrats dont la redevance annuelle est inférieure à 15 000 € HT ;
- soit en direct par RFF. A noter que depuis le début de l'exercice 2003, la gestion d'une grande partie de ces contrats a été confiée à « GFF Institutionnel » qui facture au nom et pour le compte RFF les redevances d'occupation.

#### a) Produits gérés par la SNCF

Le processus de déforfaitisation entamé dès l'année 1999 conduit les deux établissements à constater un écart entre le montant estimé par la SNCF et le montant attendu par RFF.

Cet écart est passé en provisions pour dépréciation de créances depuis l'exercice 2002 (provision pour risques et charges de 1999 à 2001). Le montant provisionné en 2003 est de 29,2 M€, relativement stable par rapport à 2002 (28,6 M€), auxquels il convient d'ajouter 3,6 M€ de provisions pour dépréciation des intérêts à recevoir sur la créance.

L'analyse détaillée des écarts entre les deux établissements est présentée dans le tableau ci-dessous :

(En millions d'euros)

	Estimé RFF		Estimé SNCF	
	2002	2003	2002	2003
Contrat gare A2C dont	4,467	4,185	0,826	0,762
Conventions d'occupation fret	20,669	20,049	0,185	1,926
Conventions d'occupation patrimoine (< 15 K€)	8,046	10,702	6,600	7,469
Gares communes	1,169	2,429	1,169	1,057
Logements	3,049	3,049	-	-
<b>Total</b>	<b>37,400</b>	<b>40,414</b>	<b>8,780</b>	<b>11,214</b>
<b>Provision pour dépréciation comptes RFF</b>			<b>28,620</b>	<b>29,200</b>

Au cours de l'année 2003, les provisions constatées en 1999, 2000, 2001 et 2002 ont été reprises à hauteur de 9,670 M€ contre 3,168 M€ en 2002. Ces montants correspondent aux informations fournies par la SNCF à la date de clôture. Celles-ci ne reprennent pas l'exhaustivité des montants liés aux décisions CNRA déjà rendues, en terme de périmètre et en terme de qualité des données.

La provision cumulée sur les PHT s'élève à fin 2003 à 148,8 M€ (dont 12,3 M€ pour les intérêts).

## b) Produits gérés par RFF

Le tableau ci-dessous permet d'analyser l'origine de ces produits :

(En millions d'euros)

	Gestion RFF	
	2002	2003
F R P en gestion directe RFF	18,156	19,142
Contrats gare A2C	3,155	3,437
Conventions d'occupation Fret	1,436	2,056
Conventions d'occupation patrimoine	9,790	7,134
Télécom (contrat « canalisations » France Télécom et autres	7,498	9,569
contrats d'occupation liés aux opérateurs Télécom)		
Produits divers (y compris sous-location EPA JUSSIEU)	1,460	5,417
<b>Total des produits gérés par RFF</b>	<b>41,495</b>	<b>46,755</b>

En outre, Réseau Ferré de France a comptabilisé à partir des chiffres fournis par la SNCF un montant de 13,51 M€ au titre des produits générés par les installations terminales embranchées mises en place à la demande des industriels. Il s'agit d'un reversement de l'activité « fret » de la SNCF. Celle-ci reçoit en compensation une commission de gestion équivalente à 10 % du produit, soit 1,35 M€.

## 2.2.3 Électricité

### 1 – Le processus contractuel pour l'année 2003 a été le suivant :

RFF propriétaire des Installations Fixes de Traction Electrique (sous-stations et caténaires), achète (en vertu d'un avenant tripartite à un contrat EDF/SNCF signé fin 1999) auprès d'EDF – Production :

- l'énergie électrique consommée dans ses installations sous forme de pertes par effet Joule, survenant lors :
  - de la transformation par les sous-stations de l'énergie Haute Tension achetée par RFF et plus généralement par les entreprises ferroviaires, en énergie de traction.
  - du transport de l'énergie de traction, de la sous-station aux pantographes des trains au travers des caténaires.
- la part d'énergie consommée par les installations de sécurité raccordées en aval des sous-stations.

RFF a enregistré un montant de 13,62 M€ HT en 2003 dans ses comptes au titre de la déperdition.

Le processus contractuel entre RFF et EDF a été modifié au 1er mars 2004.

RFF contracte avec RTE et EDF-ARD pour le transport, sur les réseaux publics Haute Tension en amont des sous-stations, de l'énergie consommée par l'ensemble des acteurs du monde ferroviaire.

Il existe actuellement 21 contrats avec RTE et EDF-ARD qui ont représenté une charge de 149,9 M€ HT en 2003 (dont 26,4 M€ de Contribution au Service Public de l'Electricité, CSPE), selon la tarification publiée au JO le 19 juillet 2002.

RFF refacture à la SNCF, opérateur unique en 2003, 100 % de ces prestations, sous forme de prestation complémentaire de traction électrique (RCTE) et sous forme de prestations liées aux autres consommations de la SNCF. Le Conseil d'administration de RFF a autorisé la facturation de ces prestations lors de sa séance du 12 juin 2003. Le montant total enregistré en produits par RFF au titre de 2003 s'élève à 163,5 M€.

### 2 – RFF a saisi la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)

d'une divergence d'interprétation de la loi du 3 janvier 2003 et du décret 2000-456 du 29 mai 2000 au sujet de la CSPE. RFF a également saisi ses ministres de tutelle. La CRE ayant refusé de donner droit à la demande de RFF, un recours a été introduit devant le Conseil d'État. Par conséquent, RFF n'a pas procédé au règlement de 16,9 M€ de CSPE sur le montant facturé au 31 décembre 2003.

### 3 – Le montant de redevance complémentaire d'électricité facturée par RFF à la SNCF au titre de l'exercice 2003 s'élève à 95,3 M€ HT.

## 2.2.4 Production immobilisée

Elle est composée des dépenses des projets réalisés en maîtrise d'ouvrage directe. Les postes d'études et travaux faisant l'objet d'une production immobilisée sont détaillés aux chapitres 2.3.3. et 2.3.4. suivants.

La production immobilisée se décompose comme suit :

(En millions d'euros)

	2003	2002	Variation en %
Dépenses de fonctionnement (1)	20,5	14,0	
Etudes	65,1	60,3	
Travaux	776,4	259,0	
<b>Production immobilisée</b>	<b>862,0</b>	<b>333,3</b>	<b>+160 %</b>

(1) dont 4,8 M€ de développements informatiques en 2003

### 2.2.5 Quote-part de subvention virée au compte de résultat

Les subventions sont virées au compte de résultat au rythme des amortissements pratiqués pour un montant de 87,2 M€ contre 82,1 M€ en 2002.

	2003	2002
- confection du graphique de circulation :	55,5 M€	56,0 M€
- gestion des circulations :	675,9 M€	670,0 M€
- entretien du réseau :	1 800,3 M€	1 818,0 M€

## 2.3. Évolution des charges d'exploitation

### 2.3.1 La gestion des infrastructures ferroviaires

La gestion du réseau par la SNCF est rémunérée dans le cadre de la convention de gestion et de ses avenants (Avenant n° 5) fixant le montant à 2 531,7 M€, contre 2 544,9 M€ en 2002. Les trois principales missions confiées à la SNCF se répartissent de la façon suivante :

Par ailleurs, RFF a versé en sus à la SNCF 4 M€ en application des clauses de bonus/malus au titre de l'année 2002. Le montant de l'année 2003 n'était pas connu à la date de clôture des comptes.

### 2.3.2 La gestion du patrimoine

La gestion du patrimoine fait l'objet d'une convention spécifique complétée par ses avenants (avenant n° 7 pour l'année 2003) ; 94,6 M€ sont comptabilisés en charges à ce titre en 2003 contre 109,6 M€ en 2002.

### 2.3.3 Les dépenses d'études

Les dépenses d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage peuvent s'analyser selon les axes opérationnels suivants :

	Production Immobilisée	Exploitation	Total
<b>1/ Missions</b>			
Languedoc Roussillon	2 439	109	2 548
Aquitaine	2 908	23	2 931
Rhin – Rhône Branche Ouest		172	172
Bretagne	2 957		2 957
Infrastructures Nouvelles Rhone Alpines et Projets Franco Suisses	1 753	1 041	2 794
Tangentielle et LRNVs	2 485	22	2 507
CDG Express (études préliminaires)		1 417	1 417
<b>TOTAL (A)</b>	<b>12 542</b>	<b>2 784</b>	<b>15 326</b>
<b>2/ Opérations</b>			
ERTMS	4 556		4 556
GSMR	5 291	7	5 298
LGV EST européenne	13 786		13 786
LGV Rhin Rhône Branche Est	4 779	97	4 876
HENDAYE IRUN	435		435
CANNES-GRASSE	16		16
RACCORDEMENT ATHUS	1 622		1 622
AUTRES	1 299	280	1 579
<b>TOTAL (B)</b>	<b>31 784</b>	<b>384</b>	<b>32 168</b>
<b>3/ Etudes ferroviaires générales</b>			
Etudes CPER AVP	16 437		16 437
Etudes CPER phase préliminaire		3 391	3 391
Autres Etudes dont :	4 318	21 097	25 415
Convention recherche		4 480	
Etudes environnementales		1 447	
Etudes techniques		1 033	
Etudes de régénération		503	
Etudes de sécurité		497	
Etudes UIC		718	
Assistance à maîtrise d'ouvrage non répartie		2 918	
Ferromed 1		1 415	
Autres		8 086	
<b>TOTAL (C)</b>	<b>20 755</b>	<b>24 488</b>	<b>45 243</b>
<b>4/ Etudes liées au patrimoine (D)</b>		247	247
<b>5/ Etudes générales de fonctionnement (E)</b>			
<b>TOTAL (A+B+C+D+E) 2003</b>	<b>65 081</b>	<b>27 903</b>	<b>92 984</b>
<b>TOTAL 2002</b>	<b>60 328</b>	<b>26 016</b>	<b>86 344</b>

### 2.3.4 Les dépenses de travaux

Les dépenses comptabilisées dans ce compte concernent des projets en maîtrise d'ouvrage directe RFF. Ces dépenses sont comptabilisées à hauteur de 776,4 M€ en production immobilisée sur les projets concernés.

(En millions d'euros)	
LGV EST	733,4
LGV RHIN RHONE BRANCHE EST	7,4
CANNES GRASSE	26,4
ATHUS	4,3
BOURG BELLEGARDE	1,1
AUGMENTATION DE CAPACITE DON BETHUNE	1,0
Autres (dont 4,5 M€ non immobilisés)	7,3
<b>TOTAL</b>	<b>780,9</b>

### 2.3.5 Les charges externes

- Les « charges de personnel » représentent 27,3 M€ (21,1 M€ en 2002) auxquelles il convient d'ajouter 8,1 M€ (6,4 M€ en 2002) de charges relatives au personnel mis à disposition qui sont comptabilisées dans « autres charges externes », soit une augmentation de 29 %.

L'effectif est de 521 agents présents au 31 décembre 2003. Il était de 422 agents au 31 décembre 2002 (+ 23 %).

- Les « autres charges externes » se montent à 60,8 M€ (52,6 M€ hors personnel mis à disposition) contre 39,2 M€ en 2002 (32,8 M€ hors personnel mis à disposition), soit une augmentation de 55 %.

### 2.3.6 Impôts et Taxes

Il s'agit pour l'essentiel de la partie refacturée par la SNCF, soit 8,4 M€. Le montant forfaitaire est identique à celui de 2002. Il se décompose en 3,05 M€ pour la taxe professionnelle et 5,34 M€ pour les taxes foncières sur les propriétés non bâties.

### 2.3.7 Dotation aux amortissements

Les dotations s'élèvent à 960,7 M€ contre 920 M€ en 2002.

Elles se décomposent comme suit :

	31/12/02	31/12/03
Immobilisations transférées au 1 <sup>er</sup> janvier 1997 :	599,3	614,0
Immobilisations mises en service à partir de 1997 :	320,7	346,7
<b>TOTAL</b>	<b>920,0</b>	<b>960,7</b>

Réseau Ferré de France a appliqué une date de mise en service réelle des projets individualisés. Pour les projets non individualisés, la date de mise en service est le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

## 2.4. Résultat financier

Le résultat financier s'établit à - 1 270,3 M€ contre - 1 484,2 M€ en 2002.

Il comprend un gain de change de 54,5 M€ sur le franc suisse contre une perte de 22,6 M€ en 2002.

L'analyse poste par poste montre une poursuite de la diminution du coût de la dette, en dehors de la volatilité induite par le franc suisse.

(En millions d'euros)

	2002	2003	Variation en %
Charge nette de la dette			
- SNCF	- 864,3	- 713,4	
- RFF	- 681,9	- 722,3	
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 546,2</b>	<b>- 1 435,7</b>	<b>+ 110,5</b>
Résultat sur gestion de la dette			
- SNCF	- 0,1	+ 50,0	
- RFF	+ 41,4	+ 34,0	
<b>TOTAL</b>	<b>+ 41,3</b>	<b>+ 84,0</b>	<b>+ 42,7</b>
Revenus nets du portefeuille de restructuration	+ 61,0	+ 30,7	- 30,3
Résultat financier (hors exploitation et franc suisse)	- 1 443,9	- 1 321,1	+122,9
Divers (Exploitation)	- 17,7	- 3,7	+ 14,0
Résultat financier (hors charge en franc suisse)	- 1 461,6	- 1 324,8	+ 136,9
Résultat de change en franc suisse	- 22,6	+ 54,5	+ 77,1
<b>Résultat financier total</b>	<b>- 1 484,2</b>	<b>- 1 270,3</b>	<b>+ 213,9</b>

Le taux moyen de la dette SNCF après SWAP ressort à 5,89 % contre 6,73 % en 2002.

Le taux moyen de la dette RFF après swap ressort à 4,53 % contre 4,75 % en 2002. Globalement le taux moyen de la dette long terme passe à 5,21 % contre 5,88 % en 2002 avec un pourcentage de dette à taux variable (court terme et indexé inflation) de 28 %.

La charge financière sur la dette court terme nette atteint 39,3 millions d'euros contre 26,1 millions d'euros en 2002, ceci malgré une baisse des taux court de 1 % (euribor 3 mois à 2,33 % contre 3,32 % en 2002). L'encours moyen de la dette court terme est passé de 847 millions d'euros à 2231 millions d'euros.

Le résultat de change en franc suisse a donné lieu à une reprise de provision de 62 millions d'euros compte tenu de l'évolution favorable du franc suisse sur l'exercice (passant de 1,4524 à 1,5579).

## 2.5. Résultat exceptionnel

La quasi totalité des 496 dossiers des cessions de 2003 portent sur des terrains :

- le produit des cessions s'élève à 98,6 millions d'euros. Trois cessions représentent 71 % des produits : il s'agit de deux cessions à Paris 13ème au profit de la SEMAPA, et d'une à Paris 18ème au profit de la Ville de Paris ;

Sur les 496 cessions réalisées en 2003, la SNCF en a réalisé 447 contre 607 en 2002. Le produit de ces cessions s'élève à 3,5 millions d'euros contre 7,4 millions d'euros en 2002.

La plus-value dégagée se monte à 76,2 millions d'euros contre 81,5 millions d'euros en 2002. Les cessions en volume représentent près de la moitié de la plus-value, soit environ 35 millions d'euros.

Enfin, les charges relatives aux intempéries (canicule et inondations) ont été enregistrées pour 5,2 millions d'euros.

## 3. Filiales et participations

RFF détient une participation à hauteur de 500 000 €, soit 50% du capital, dans la Société par Actions Simplifiée Lyon Turin Ferroviaire dont le siège social se situe 1091 avenue de la Boisse à Chambéry (73).

## 4. Faits marquants et évolution future

### 4.1. Télécom Développement

La SNCF a créé, le 25 octobre 1996, la société anonyme Télécom Développement dont elle détient la majorité des actions. Le 22 novembre 1996, les deux sociétés ont conclu une convention cadre et un contrat d'apport portant sur le droit d'utiliser le domaine public ferroviaire ainsi que les capacités de fibres optiques existantes sur une période de 30 ans.

Depuis la loi n° 97-135 du 13 février 1997, RFF est devenu propriétaire du domaine public ferroviaire. En raison des opérations mentionnées ci-dessus, il n'a toutefois jamais perçu de redevances au titre de l'occupation du domaine public et de l'utilisation des surcapacités par Télécom Développement.

Les discussions avec la SNCF ont abouti à un protocole d'accord. Le conseil d'administration de RFF a autorisé son président à le signer lors de sa séance du 18 septembre 2003. Le protocole n'a aucun impact dans les comptes.

### 4.2. Mise en place d'un nouveau système d'information de gestion budgétaire et comptable

RFF a mis en place un progiciel de gestion intégré. Celui-ci a été déployé en novembre 2003.

### 4.3. Ouverture du réseau ferroviaire fret à la concurrence

Avec l'adoption du 1er paquet ferroviaire, les pays européens se sont engagés, à compter du 15 mars 2003, à ouvrir leur réseau ferré au trafic fret international.

RFF est désormais l'organisme chargé de la répartition des capacités, et donc de l'attribution des sillons ferroviaires aux entreprises qui en feront la demande.

Afin de mener à bien cette mission, un service en charge de l'attribution des sillons sur l'ensemble du territoire national a été créé début 2003.



# COMPTES 2003

# Bilan

ACTIF	Références annexes	31-déc-03			31-déc-02	31-déc-01
		Mts bruts	Amort et provisions	Net	Net	Net
Pro Forma						
Immobilisations incorporelles	3.1.1	27,6	9,2	18,5	3,4	1,1
Immobilisations corporelles (réseau ferré)	3.1.1 3.1.2					
- Terrains		5 082,0		5 082,0	5 082,0	5 057,4
- Autres immobilisations		29 489,6	5 983,9	23 505,7	22 290,7	21 613,0
Immobilisations corporelles (fonctionnement)	3.1.1 3.1.2	23,5	5,8	17,7	12,8	4,6
Immobilisations financières	3.1.4	1 199,3	0,0	1 199,3	1 761,3	2 549,2
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>35 821,9</b>	<b>5 998,8</b>	<b>29 823,1</b>	<b>29 150,1</b>	<b>29 225,4</b>
Créances clients et comptes rattachés	3.1.12	33,3	2,7	30,5	28,8	60,1
Créances vis à vis de la SNCF	3.1.12	786,7	148,8	637,9	537,7	474,9
Comptes courants SNCF	3.1.12	10,8		10,8	4,5	16,9
Autres créances	3.1.3 / 1.12	1 142,6		1 142,6	1 472,3	1 671,3
Valeurs mobilières de placement et assimilées, disponibilités, instruments de trésorerie	3.1.4	299,7		299,7	26,6	137,4
Charges constatées d'avance	3.1.5	36,9		36,9	27,0	23,8
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>2 310,0</b>	<b>151,5</b>	<b>2 158,5</b>	<b>2 096,9</b>	<b>2 384,4</b>
Charges à répartir	3.1.6	465,3	259,7	205,6	222,6	259,0
Primes de remboursement des obligations	3.1.6			0,0	405,6	412,7
Écart de conversion actif	3.1.9	73,4		73,4	124,7	146,5
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>38 670,6</b>	<b>6 410,2</b>	<b>32 260,5</b>	<b>31 999,9</b>	<b>32 427,7</b>

PASSIF	Références annexes	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
		Pro Forma		
Dotation initiale en capital	3.1.7	856,2	856,2	856,2
Dotation complémentaire en capital	3.1.7	8 908,5	8 908,5	7 546,2
Report à nouveau	3.1.7	(10 753,6)	(9 167,1)	(7 520,6)
Résultat	3.1.7	(1 421,8)	(1 586,5)	(1 646,5)
Subvention d'investissement sur immobilisations	3.1.8	3 895,0	3 031,0	2 561,5
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 484,3</b>	<b>2 042,1</b>	<b>1 796,8</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES CHARGES</b>	<b>3.1.9</b>	<b>91,3</b>	<b>125,3</b>	<b>146,6</b>
Dettes financières	3.1.10	28 631,1	27 887,9	28 469,9
Avances sur cessions d'immobilisations		4,4	14,0	4,3
Dettes d'exploitation	3.1.12	611,9	502,2	470,9
Comptes courants SNCF	3.1.12	0,0	4,6	
Dettes vis à vis de la SNCF	3.1.12	791,3	739,4	888,7
Autres dettes	3.1.12	403,5	428,7	404,1
Instruments de trésorerie	3.1.4	27,7	38,2	38,6
Produits constatés d'avance	3.1.13	215,0	217,5	207,8
<b>DETTES</b>		<b>30 685,0</b>	<b>29 832,5</b>	<b>30 484,3</b>
Écart de conversion passif		0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>32 260,5</b>	<b>31 999,9</b>	<b>32 427,7</b>

# Compte de résultat

En millions d'Euros	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>Pro forma</b>
Redevance d'infrastructure	1 843,6	1 824,3	1 630,2
Transport d'électricité	163,5	123,8	136,5
Redevance complémentaire électricité	95,3	97,5	47,9
Prestations complémentaires	14,2	17,7	17,3
Produits hors trafic - gestion déléguée SNCF	40,4	37,4	66,3
Produits relatifs aux embranchements particuliers	13,5	13,1	13,4
Produits hors trafic en gestion directe et externalisés	44,8	39,9	51,6
Ventes fournitures	16,3	36,1	0,0
Autres produits des activités annexes	2,0	3,7	4,7
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES :</b>	<b>2 233,6</b>	<b>2 193,3</b>	<b>1 967,9</b>
Production immobilisée	862,0	333,2	104,8
Contribution de l'État aux charges d'infrastructures	1 385,1	1 406,0	1 606,1
Reprises de subventions d'investissement	87,2	82,1	71,3
Autres subventions	11,1	(1,5)	2,3
Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploit.	1,6	0,0	1,6
Reprise provisions pour dépréciation des actifs circulants	9,7	3,2	2,1
Transferts de charges	7,9	5,0	10,3
<b>TOTAL</b>	<b>4 598,1</b>	<b>4 021,3</b>	<b>3 766,4</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Rémunération du GID pour la gestion du réseau	2 535,7	2 544,9	2 522,4
Rémunération du GID pour la gestion du patrimoine	94,6	109,6	109,6
Forfait fournitures	17,4	34,8	0,0
Actes de malveillance	5,3	5,1	0,0
Rémunération de gestion SNCF ITE	1,4	1,3	1,4
Frais d'études	93,0	86,3	98,7
Travaux	780,9	259,0	9,8
Electricité	163,5	123,8	136,5
Frais bancaires	8,5	6,0	12,1
Autres achats externes	60,8	39,2	32,2
Impôts, taxes et versements assimilés	1,0	1,0	0,7
Impôts et taxes refacturés par la SNCF	8,4	8,4	8,4
Charges de personnel	27,3	21,1	15,2
Dotations aux amortissements du réseau ferré	960,7	918,1	860,4
Dotations aux amortissements sur immobilisations de fonctionnement	10,6	1,9	1,2
Dotation provision pour risques et charges	17,2	0,5	0,0
Dotation provision pour dépréciation des actifs circulants	33,8	40,8	38,2
<b>TOTAL</b>	<b>4 819,9</b>	<b>4 201,7</b>	<b>3 846,8</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(221,8)</b>	<b>(180,4)</b>	<b>(80,5)</b>

En millions d'Euros	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>Pro forma</b>
Autres produits financiers	551,8	686,7	682,3
Gains de change	0,6	0,4	2,4
Reprise provisions pour pertes de change	62,0	39,3	32,0
Intérêts sur valeurs mobilières de placement et assimilés	85,3	130,9	192,1
<b>TOTAL</b>	<b>699,7</b>	<b>857,3</b>	<b>908,9</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
Intérêts sur dette financière vis à vis de la SNCF	703,9	859,6	1 066,9
Intérêts sur emprunts contractés par RFF	658,5	634,6	569,1
Intérêts sur dettes court terme	40,5	32,1	42,8
Autres charges financières	508,5	688,9	685,2
Pertes de change	13,2	50,7	31,7
Dotations amortissement prime de remb. des oblig.	0,0	7,1	6,7
Dotations aux provisions pour perte de change	0,0	17,5	30,5
Dotations aux provisions pour risque d'indexation	10,8		
Amortissement des charges à répartir	34,6	51,0	69,2
<b>TOTAL</b>	<b>1 970,0</b>	<b>2 341,6</b>	<b>2 502,1</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(1 270,3)</b>	<b>(1 484,2)</b>	<b>(1 593,2)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>(1 492,1)</b>	<b>(1 664,6)</b>	<b>(1 673,7)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Produits des cessions des éléments d'actif cédés	98,6	103,9	54,3
RAP pour risques et charges exceptionnelles	0,0	0,0	0,0
Autres produits exceptionnels	0,1	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>98,7</b>	<b>103,9</b>	<b>54,3</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	23,2	22,4	17,8
DAP pour risques et charges exceptionnelles	0,0	0,0	0,0
Autres charges exceptionnelles	5,2	3,3	9,3
<b>TOTAL</b>	<b>28,4</b>	<b>25,8</b>	<b>27,1</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>70,3</b>	<b>78,1</b>	<b>27,2</b>
Impôts sur les bénéfices	0,0	0,0	0,0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>(1 421,8)</b>	<b>(1 586,5)</b>	<b>(1 646,5)</b>

# Tableau des flux de trésorerie

En millions d'Euros	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
<b>FLUX D'EXPLOITATION</b>			
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(1 421,8)</b>	<b>(1 586,5)</b>	<b>(1 646,5)</b>
Charges (Produits) sans effet sur la trésorerie			
Valeur nette comptable	23,2	22,4	17,8
Produits de cession	(98,6)	(103,9)	(54,3)
Dotations aux amortissements			
. Réseau	960,7	918,1	860,4
. Fonctionnement	10,6	1,9	1,2
Reprise d'amortissements sur cessions d'actif	0,0	(0,9)	
Dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation	17,2	0,5	(0,0)
Reprise sur provisions pour risques et charges d'exploitation	(1,6)	(0,0)	(1,6)
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	(9,7)	(3,2)	(2,1)
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	33,8	40,8	38,2
Dotation aux amortissements pour charges à répartir financières	17,1	16,4	14,8
Dotation aux amortissement des primes de remboursement d'oblig.	0,0	7,1	6,7
Dotation aux amortissement pour surcote / décote obligations "in"	17,5	34,7	54,4
Dotations aux provisions pour éléments financiers	0,0	17,5	30,5
Dotations aux provisions pour risque d'indexation	10,8		
Reprises sur provisions pour éléments financiers	(62,0)	(39,3)	(32,0)
Dotations aux provisions pour éléments exceptionnels	0,0	0,0	0,0
Reprise sur prov pour éléments exceptionnels RAP Prime Zéro coupon	(24,7)	0,0	0,0
Reprises de subventions d'investissements	(87,2)	(82,1)	(71,3)
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>(614,8)</b>	<b>(756,5)</b>	<b>(783,9)</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>779,8</b>	<b>91,5</b>	<b>(1 130,4)</b>
Créances clients	(1,1)	28,6	(31,5)
Autres créances	329,7	199,0	(1 058,8)
Instruments de trésorerie	(10,5)	0,0	0,0
Modification zéro coupon	430,3		
Charges constatées d'avance	(9,9)	(3,2)	(14,8)
Dettes d'exploitation	109,7	31,4	258,4
Comptes courants SNCF	(10,9)	17,0	(58,4)
Créances vis à vis de la SNCF	(123,3)	(97,6)	(169,2)
Dettes vis à vis de la SNCF	51,9	(149,3)	(31,5)
Écarts de conversion actif	51,3	21,8	1,5
Autres dettes	(25,2)	24,6	(10,6)
Produits constatés d'avance	(2,5)	9,6	(16,4)
Écarts de conversion passif	0,0	0,0	0,0
Avances sur cessions d'immobilisations	(9,6)	9,7	0,8
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION</b>	<b>165,0</b>	<b>(664,9)</b>	<b>(1 914,2)</b>

En millions d'Euros	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
<b>FLUX D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Décaissements sur acquisitions</b>	<b>(2 228,9)</b>	<b>(1 654,5)</b>	<b>(1 330,6)</b>
Immobilisations incorporelles	(23,1)	(2,8)	(1,3)
Immobilisations du réseau	(2 197,9)	(1 642,2)	(1 326,5)
Immobilisations du fonctionnement	(7,9)	(9,6)	(2,9)
<b>Immobilisations financières</b>	<b>561,9</b>	<b>791,7</b>	<b>498,2</b>
Portefeuille obligataire variation	531,6	763,1	494,5
Variation ICNE	30,3	28,6	3,6
<b>Variation Immos Financières Hors Portefeuille de restructuration</b>	<b>0,1</b>	<b>(3,4)</b>	<b>(0,4)</b>
Titres de participation	0,0	(0,3)	(0,3)
Variation dépôts de garantie	0,1	(3,1)	(0,1)
<b>Cessions ou réductions de l'actif immobilisé</b>	<b>98,6</b>	<b>103,9</b>	<b>54,3</b>
Prix net de cession des immobilisations corporelles	98,6	103,9	54,3
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR INVESTISSEMENTS</b>	<b>(1 568,5)</b>	<b>(762,3)</b>	<b>(778,6)</b>
<b>FLUX SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Remboursement de dettes financières</b>	<b>(2 172,7)</b>	<b>(1 981,5)</b>	<b>(2 029,9)</b>
Emprunts SNCF long terme	(1 749,9)	(1 966,9)	(1 978,0)
Emprunts RFF long terme	(1,6)		(0,3)
Emprunts RFF long terme - modification zéro coupon	(403,6)		
Émissions court terme			
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(17,6)	(14,6)	(51,6)
Prime de remboursement des obligations		0,0	0,0
<b>Augmentation des capitaux propres</b>	<b>951,2</b>	<b>1 913,7</b>	<b>1 330,6</b>
Dotation complémentaire en capital	0,0	1 362,3	1 067,1
Subventions sur immobilisations variation	951,2	551,5	263,5
<b>Augmentation des dettes financières</b>	<b>2 075,3</b>	<b>1 067,2</b>	<b>2 311,0</b>
Emprunts RFF long terme	2 147,1	1 148,3	2 248,1
Emprunts SNCF	0,2		73,5
Variation des ICNE	(72,0)	(81,1)	(10,6)
<b>Augmentation des dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,1</b>	<b>1,2</b>	<b>0,0</b>
<b>Instruments de trésorerie passif</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,4)</b>	<b>38,6</b>
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>853,8</b>	<b>1 000,3</b>	<b>1 650,3</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>(550,0)</b>	<b>(426,8)</b>	<b>(1 042,5)</b>
<b>TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>(1 892,6)</b>	<b>(1 465,8)</b>	<b>(423,3)</b>
<b>TRÉSORERIE A L'ARRÊTÉ</b>	<b>(2 442,7)</b>	<b>(1 892,6)</b>	<b>(1 465,8)</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>(550,0)</b>	<b>(426,8)</b>	<b>(1 042,5)</b>



Nf

6427

657<sup>9</sup>



658<sup>0</sup>

**ANNEXE  
COMPTABLE**

# 1. Présentation de l'établissement public "Réseau Ferré de France" (RFF)

Réseau Ferré de France est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1997.

Cette loi et ses décrets d'application n° 97-444, 97-445 et 97-446 ont créé RFF sous la forme d'une entité indépendante, propriétaire des infrastructures ferroviaires françaises affectées précédemment à la SNCF.

La réforme ferroviaire a ainsi institué une séparation entre la propriété des infrastructures ferroviaires (relevant de RFF) et leur exploitation (relevant de la SNCF). Toutefois en application de la loi précitée, la SNCF assure la gestion et l'entretien des infrastructures pour le compte de RFF, une convention entre la SNCF et RFF en réglant les modalités et le prix.

A titre de rappel, les principes d'établissement du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 1997 ont été les suivants :

- le montant des immobilisations reprises par RFF au 31 décembre 1996 correspond à leur valeur nette comptable telle qu'elle figurait dans les comptes de la SNCF;
- les subventions reprises au bilan de RFF incluent d'une part, la totalité des subventions relatives aux investissements de la Banlieue Parisienne, soit un total de 1 068,8 M€ (556 M€ relatifs à des immobilisations mises en service et 512,8 M€ à des immobilisations en cours) et d'autre part, les subventions relatives aux immobilisations en cours du réseau principal pour 164,5 M€, soit un total de subventions sur immobilisations en cours de 677,3 M€.

Par ailleurs, Réseau Ferré de France a constaté au passif du bilan d'ouverture une dette de 20,5 Md€ vis-à-vis de la SNCF, conformément à la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de Réseau Ferré de France.

## 2. Règles et méthodes comptables

L'article 3 de la loi du 13 février 1997 prévoit qu'en matière de gestion financière et comptable, RFF est soumis aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales. Les comptes de RFF sont établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1999 et aux principes généralement admis.

L'application par RFF du règlement CRC n° 2000-06 relatif aux passifs a conduit à un changement de méthode comptable consistant à reclasser la provision pour risques et charges relative au litige avec la SNCF sur les produits hors trafic, en provision pour dépréciation des créances au 31 décembre 2002 (cf. 2.7.2.).

### 2.1. Immobilisations corporelles et subventions

#### Infrastructures

En application des articles 11 de la loi et 5 du décret n° 97-445 du 5 mai 1997 portant constitution du patrimoine initial de Réseau Ferré de France, RFF dispose d'un patrimoine qu'il peut gérer activement. En effet, RFF s'est vu attribuer en pleine propriété ce patrimoine constitué des voies de chemin de fer mais aussi de terrains et de bâtiments divers qu'il peut valoriser ou céder sous réserve des règles relatives à la domanialité publique.

L'article 46 du décret n° 97-444 précise que les biens du domaine public de RFF sont inaliénables et imprescriptibles.

Le montant des immobilisations corporelles transférées à RFF par la SNCF au 1<sup>er</sup> janvier 1997 s'est élevé à 22,5 Md€ correspondant à leur valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût de production, pour les opérations réalisées sous mandat accordé par RFF à la SNCF, comprend les facturations des sous-traitants du maître d'ouvrage délégué, les coûts des matières et de la main d'œuvre de la SNCF entreprise arrêtés selon un barème convenu par les deux établissements publics et, enfin, les coûts de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre prévus par les conventions de mandat relatives à la production des immobilisations.

Les études réalisées sur les projets sont immobilisées à partir de la phase avant projet.

Le coût de production des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe est constitué des études, travaux, acquisitions et indemnités foncières et des frais directs de fonctionnement.

#### Amortissements et subventions

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement se répartissent comme suit par poste :

. Aménagement de terrains	30 ans
. Terrassements de lignes	50 ans
. Bâtiments	50 ans
. Agencements des constructions	10 ans
. Ouvrages d'art	70 ans
. Voies	30 ans
. Passages à niveau	30 ans
. Installations de traction électrique	20 ans
. Installations de sécurité	15 ans
. Télécommunications	15 ans

RFF a constitué son registre des immobilisations liées à l'infrastructure en 2003, selon la nomenclature commune définie avec la SNCF en 2002. Il a été initialisé dans le module immobilisations du progiciel de gestion intégré JD Edwards utilisé par l'établissement pour sa gestion budgétaire et comptable.

Une famille (aménagement de terrains) a été ajoutée aux dix familles préexistantes. Les onze familles se déclinent désormais en 77 natures d'immobilisations.

Les durées d'amortissement par famille n'ont pas été modifiées.

RFF procède aux mises en service comptables des projets aux dates réelles pour les projets individualisés. Pour les projets non individualisés (projets inférieurs à 2,25 M€ sur programmes), les mises en service ont été réalisées au 1<sup>er</sup> juillet 2003.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003, RFF procède aux mises en service de projets selon le processus suivant :

- au lancement de la phase réalisation, lors de l'établissement du détail estimatif, les dépenses prévues par lots techniques sont réparties par biens sur la base des natures d'immobilisations de RFF ;
- au fur et à mesure de l'avancement du projet, les lots sont techniquement clôturés et l'ensemble des dépenses réalisées réparties sur les biens; les biens relatifs à un projet sont mis en service lors de leur mise à disposition au gestionnaire d'infrastructure délégué ou de la mise en service commerciale de l'opération ;
- les dépenses mises en service sur les projets incluent les charges à payer.

Les subventions sont virées au compte de résultat au même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations subventionnées. Les quotes-parts de subventions virées au compte de résultat sont comptabilisées en produits d'exploitation.

Les subventions sur immobilisations en service et sur immobilisations en cours sont portées au passif du bilan en capitaux propres.

Les immobilisations relatives au fonctionnement sont amorties selon les durées suivantes :

. Agencements, installations générales	10 ans
. Mobilier et matériel de bureau	7 ans
. Informatique et télécommunications	3 à 5 ans
. Véhicules automobiles	5 ans
. Logiciels	1 à 3 ans

## Cessions

C'est dans le cadre de la mission de gestion des cessions qui lui a été confiée, la SNCF fournit le montant des valeurs nettes comptables des cessions effectuées sur l'année.

Si les informations nécessaires au calcul des VNC (prix d'acquisition, année d'acquisition ou de construction) sont connues, le calcul de la valeur nette comptable s'effectue selon les principes comptables en vigueur.

En revanche, si ces informations ne sont pas connues, RFF applique alors les méthodes de calcul palliatives préconisées par la circulaire dite « de 83 » et détaillées ci-dessous.

Cette méthode permet de déduire les informations manquantes d'après des règles propres à chaque nature d'immobilisation.

## 1. Terrains :

Le prix d'acquisition est déterminé en fonction de la situation géographique du terrain.

Douze zones géographiques ont été identifiées pour la France, et à chacune d'elle correspond un prix au m<sup>2</sup> exprimé en valeur vénale 1983.

Le prix au m<sup>2</sup>, multiplié par la surface du terrain cédé, constitue ainsi la valeur nette comptable du terrain au 31/12/96.

## 2. Bâtiments :

L'année d'acquisition permet de déterminer un coefficient de minoration, à appliquer au prix de cession afin de le ramener aux conditions économiques de l'époque.

Cette opération permet de déterminer dans un premier temps un prix d'acquisition.

Les amortissements sont ensuite calculés sur cette base.

Les bâtiments ayant été amortis d'une part par la SNCF jusqu'au 31/12/1996, et d'autre part par RFF après cette date, la détermination de la VNC nécessite de procéder à un double calcul d'amortissements :

- de la date d'acquisition jusqu'au 31/12/96 ;
- du 01/01/97 à la date de cession ;

Si l'année d'acquisition n'est pas connue, 1946 sera choisie par défaut.

Ces règles ont été appliquées à l'ensemble des cessions.

## 2.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières acquises dans le cadre du programme de restructuration de la dette financière de l'établissement vis à vis de la SNCF (décision du CA du 17 septembre 1998) ne font pas l'objet d'une valorisation au prix de marché.

Les titres obligataires constitutifs de ces immobilisations sont conservés jusqu'à leur échéance.

La qualité des actifs est au moins égale en moyenne à la qualité de la dette émise par RFF.

Les éventuelles surcotes ou décotes sont étalées de façon linéaire jusqu'à l'échéance des titres.

Les obligations à taux fixe ont été valorisées par le biais de contrats d'échange de taux. Il n'existe donc pas de risque sur la valeur nominale des obligations.

Les soultes des swaps de couverture sont étalées de façon linéaire jusqu'à l'échéance des titres.

## 2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances relatives aux redevances d'occupation hors SNCF font l'objet d'une provision pour dépréciation à 100% lorsqu'elles sont échues depuis plus de 12 mois à la date de clôture des comptes et 50% lorsqu'elles sont échues depuis plus de 6 mois. Les créances en litige font l'objet d'une provision à 100 %.

## 2.4. Opérations en devises et provisions pour pertes de change

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture à l'exception de ceux concernant des opérations couvertes de façon parfaite par des contrats d'échanges de devises, inscrits au taux de couverture.

A la date de l'arrêté des comptes, lorsque l'application du taux de conversion a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent, et à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques de change.

## 2.5. Instruments financiers dérivés

RFF gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêts et des cours de change en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des contrats d'échanges de taux d'intérêt, des options sur contrat d'échanges de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des contrats d'échanges de devises et des options de change.

RFF ne réalise pas d'opérations spéculatives sur les instruments financiers dérivés. RFF utilise les instruments financiers dérivés dans le cadre des opérations de couverture.

- les primes des options sur contrat d'échange de taux d'intérêt en pré-couverture d'émissions futures sont valorisés au prix de marché au passif du bilan jusqu'à l'échéance de l'option.
- les intérêts résultant des opérations de contrats d'échanges échues et d'options sur contrat d'échanges de taux d'intérêt de couverture ainsi que de primes et soultes liées à ces opérations sont constatés en résultat sur la durée de vie des contrats.
- les écarts initiaux entre le cours à terme négocié et le cours comptant sur les contrats de change à terme et les contrats d'échanges de devises sont enregistrés en résultat sur la durée de vie du contrat.

## 2.6. Dettes financières

Lors de la création de RFF au 1<sup>er</sup> janvier 1997, une dette de 20,5 milliards d'euros vis à vis de la SNCF a été transférée et inscrite au passif de RFF. Cette dette est représentative en durée, en taux d'intérêt et en devises de la dette financière de la SNCF à la date de création de RFF.

Sa consistance après avoir été modifiée en 2001 du fait des clauses de prolongation d'emprunts qu'elle comportait, n'a pas changé depuis.

Les primes et frais d'émission provenant d'opérations faites en propre sont amortis au prorata du coupon couru. Les frais liés aux émissions constitutives de la dette SNCF non amorties par celle-ci au 1<sup>er</sup> janvier 1997, d'environ 21,4 millions d'euros, sont amortis par RFF sur la durée de vie résiduelle moyenne de cette dette.

Les emprunts zéro coupon sont désormais enregistrés au passif à leur prix d'émission et non plus à leur prix de remboursement. La prime de remboursement est soldée. Les intérêts courus capitalisés sont

enregistrés en charges financières et en complément de la dette au passif à chaque arrêté.

Ce schéma améliore la lisibilité de l'évolution de l'encours de dette et est cohérent par ailleurs avec la comptabilisation des émissions indexées inflation figurant au passif de RFF.

## 2.7. Valeurs mobilières de placement et assimilés

Un calcul de la valeur de marché des autres valeurs mobilières de placement est effectué à l'inventaire. Les éventuelles moins-values sont provisionnées.

## 2.8. Assurances

RFF est son propre assureur pour couvrir la responsabilité pécuniaire des dommages résultant des activités qu'il exerce.

RFF est également son propre assureur pour les dommages causés sur ses biens lorsque la responsabilité d'un tiers n'est pas mise en cause, par exemple les intempéries.

## 2.9. Présentation des états financiers

### 1. Application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs

S'agissant de l'amortissement par composants, Réseau Ferré de France a décidé d'appliquer cette méthode à sa date d'entrée en vigueur soit le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et de ne pas l'anticiper.

Concernant l'application des mesures transitoires précisées par le Comité d'Urgence du 9 juillet 2003, Réseau Ferré de France n'a constaté au 31 décembre 2003 aucune provision pour grosses réparations dans la mesure où :

- les dépenses de remplacement de tout ou partie d'actif qui ont pour objet de modifier les installations ou de prolonger leur durée de vie correspondent aux dépenses de régénération immobilisées ;
- il n'a pas été identifié de dépenses relatives à des programmes pluriannuels de grosses réparations ou de grandes révisions, ayant pour seul objet de vérifier le bon fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

### 2. Modification du traitement comptable des obligations zéro coupons

Les emprunts zéro coupon sont désormais enregistrés au passif à leur prix de d'émission et non plus à leur prix de remboursement. La prime de remboursement est soldée. Les intérêts courus capitalisés sont enregistrés en charges financières et en complément de la dette au passif à chaque arrêté.

Ce schéma améliore la lisibilité de l'évolution de l'encours de dette et est cohérent par ailleurs avec la comptabilisation des émissions indexées sur l'inflation figurant au passif de RFF.

# 3. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

## 3.1. Compléments d'informations relatifs au bilan

### 3.1.1 Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'Euros					
NATURE	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Valeur brute au 31-déc-03
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Logiciels Fonctionnement	4,5	7,7			12,2
Logiciels Infrastructure		15,4			15,4
<b>TOTAL DES VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>4,5</b>	<b>23,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>27,6</b>
<b>Installations fixes</b>					
Terrains	5 082,1	20,6	1,6	(22,3)	5 082,0
Aménagement des terrains			0,9		0,9
Terrassements de lignes	3 451,5		8,3		3 459,9
Bâtiments	654,7	0,9	10,9	(0,1)	666,4
Agencement des constructions	42,1		1,5		43,7
Voies	8 244,4		227,9		8 472,3
Passages à niveau	468,2		1,0		469,2
Ouvrages d'art	7 066,6		52,4		7 119,0
Électrification	2 030,7		15,7		2 046,4
Signalisation	3 063,1		58,5		3 121,6
Télécommunications	714,1		5,3		719,3
Immobilisations en cours	1 578,2	2 176,5	(384,0)		3 370,7
<b>TOTAL DES VALEURS BRUTES DES INSTALLATIONS FIXES</b>	<b>32 395,8</b>	<b>2 198,0</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(22,4)</b>	<b>34 571,4</b>
<b>Immobilisations relatives au fonctionnement</b>					
Agencements	9,9	5,0		(0,8)	14,1
Agencements maisons LGV Med.	0,5	0,3			0,8
Matériel de transports	0,4	0,0			0,4
Matériel de bureau	0,3	0,0			0,3
Matériel informatique	3,3	1,6			4,8
Matériel télécommunication	0,5	0,0	0,2		0,7
Mobilier	1,6	0,8			2,4
<b>TOTAL DES VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>16,4</b>	<b>7,7</b>	<b>0,2</b>	<b>(0,8)</b>	<b>23,5</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>32 416,7</b>	<b>2 228,8</b>	<b>0,2</b>	<b>(23,1)</b>	<b>34 622,5</b>

**Production d'immobilisations**

Le montant total de la production hors acquisitions directes au 31 décembre 2003 s'élève à 2 176,5 M€.

Il peut être décomposé en :

- 1 319,4 M€ de production réalisée par la SNCF au nom et pour le compte de Réseau Ferré de France.  
Pour ces opérations, le coût de production comprend les facturations des sous-traitants du maître d'ouvrage délégué, les coûts des prestations et des fournitures de la SNCF entreprise arrêtés selon un barème convenu par les deux établissements publics et enfin les montants de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre prévus par les conventions de mandat relatives à la production de ces immobilisations ;
- 857,1 M€ de production directe relative à la maîtrise d'ouvrage des lignes à grande vitesse LGV Est européenne et LGV Rhin Rhône branche Est, ainsi que la réouverture de la ligne Cannes Grasse. Enfin les différentes études d'avant-projets des CPER prennent une part croissante dans la production directe.

La production de l'exercice se répartit principalement en :

<b>Développement de l'activité de RFF</b>	<b>1304,5</b>
<b>Extension du réseau LGV</b>	<b>894,2</b>
<i>LGV Med</i>	25,5
<i>LGV Est européenne</i>	842,8
<i>LGV Rhin Rhône</i>	11,5
<i>Autres</i>	14,3
<b>Développement du réseau classique</b>	<b>383,9</b>
<i>Productivité</i>	26,4
<b>Maintien du réseau dans les standards de service</b>	<b>841,8</b>
Regénération :	728,3
<i>Voies</i>	468,0
<i>Ouvrages d'art</i>	122,7
<i>Electrification</i>	37,9
<i>Signalisation</i>	83,5
<i>GSMR</i>	5,3
<i>Autres</i>	10,9
Sécurité	63,0
Qualité de service offert à la clientèle	18,8
Autres	31,7
<b>Opérations domaniales</b>	<b>3,5</b>
<b>Opérations pour tiers</b>	<b>22,8</b>
<b>Autres</b>	<b>3,9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 176,5</b>

**Acquisitions foncières**

À cette production viennent s'ajouter des acquisitions foncières pour 21,5 M€, dont 17,8 M€ concernent la LGV Est européenne.

**Mises en service**

Le montant des immobilisations mises en service s'élève à 384 M€ et se décompose comme suit :

<b>Développement de l'activité de RFF</b>	<b>79,9</b>
<b>Extension du réseau LGV</b>	<b>36,8</b>
<i>LGV Med</i>	34,6
<i>Autres</i>	2,2
<b>Développement du réseau classique</b>	<b>39,7</b>
<b>Productivité</b>	<b>3,4</b>
<b>Maintien du réseau dans les standards de service</b>	<b>287,6</b>
Regénération :	228,5
<i>Voies</i>	194,7
<i>Ouvrages d'art</i>	26,6
<i>Electrification</i>	2,8
<i>Signalisation</i>	3,5
<i>Autres</i>	0,9
Sécurité	40,6
Qualité de service offert à la clientèle	6,3
Autres	12,2
<b>Opérations domaniales</b>	<b>1,1</b>
<b>Opérations pour tiers</b>	<b>15,4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>384,0</b>

**Cessions**

Les cessions ont été comptabilisées sur la base des informations communiquées par la SNCF, et des actes signés directement par RFF. Le produit des cessions des terrains et bâtiments s'élève à 98,6 M€ et leur valeur nette comptable à 22,3 M€, soit une plus value de 76,3 M€.

### 3.1.2 Tableau des amortissements

En millions d'Euros					
NATURE	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Dotations	Virements de postes à postes	Diminutions	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Logiciels Fonctionnement	1,2	1,6			2,8
Logiciels Infrastructure		6,3			6,4
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1,2</b>	<b>8,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>9,2</b>
<b>Installations fixes</b>					
Terrassements de lignes	349,8	73,7			423,5
Aménagement des terrains	0,0	0,0			0,0
Bâtiments	80,5	16,0			96,5
Agencement des constructions	13,7	4,4			18,0
Voies	1 528,6	310,3			1 838,9
Passages à niveau	144,1	18,9			163,0
Ouvrages d'art	548,7	108,6			657,3
Électrification	670,8	122,8			793,5
Signalisation	1 344,0	246,9			1 590,9
Télécommunications	343,0	59,2			402,1
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS FIXES</b>	<b>5 023,2</b>	<b>960,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>5 983,9</b>
<b>Immobilisations relatives au fonctionnement</b>					
Agencements	0,3	1,0		(0,2)	1,1
Agencements maisons LGV Med.	0,0	0,1			0,1
Matériel de transports	0,2	0,1		0,0	0,3
Matériel de bureau	0,2	0,0			0,2
Matériel informatique	1,8	1,0			2,8
Matériel télécommunication	0,4	0,1			0,5
Mobilier	0,6	0,3			0,9
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>3,5</b>	<b>2,6</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,2)</b>	<b>5,8</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>5 027,9</b>	<b>971,3</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,2)</b>	<b>5 998,8</b>

#### Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements se décomposent comme suit :

En millions d'Euros	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
	Total	Total	Total
Immobilisations transférées au 1er janvier 1997	614,0	599,3	613,6
Immobilisations mises en service à partir de 1997	346,7	320,7	248,0
<b>TOTAL</b>	<b>960,7</b>	<b>920,0</b>	<b>861,6</b>

### 3.1.3 Autres créances

En millions d'Euros	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
Demande de remboursement du crédit de TVA	103,6	86,6	29,7
TVA à régulariser sur factures non parvenues	105,6	81,7	84,6
TVA déductible	77,5	60,2	84,3
TVA sur avoirs à établir	0,1	19,3	9,2
Créances sur autres impôts et taxes	0,2	0,2	0,2
Autre créance sur État - Dotation en Capital	0,0	600,0	1 067,1
Créances sur cessions d'immobilisations	7,6	26,8	6,4
Subventions à encaisser	254,7	154,8	73,4
Subventions à appeler (1)	265,9	158,5	113,3
Produits à recevoir sur instruments de dette	214,6	214,2	199,5
Créance sur le personnel	0,0	0,0	0,0
Fournisseurs débiteurs (2)	100,6	67,7	3,2
Autres débiteurs divers	12,2	2,0	0,2
<i>Dont : LTF</i>	12,1		
<i>Autres</i>	0,1		
<b>TOTAL</b>	<b>1 142,6</b>	<b>1 472,3</b>	<b>1 671,3</b>

(1) dont en exploitation au 31/12/2003 : 10,36 M€ et 4,6 M€ au 31/12/2002.

(2) dont en 2003 : 88,8 M€ d'avances sur marchés LGV EST.

### 3.1.4 Valeurs mobilières de placement et assimilées, disponibilités et immobilisations financières, instruments de trésorerie

#### VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉES, DISPONIBILITÉS

Ce poste se décompose comme suit :

En millions d'Euros	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
<b>Valeurs mobilières de placement</b>			
TCN	214,0	0,0	107,0
O.P.C.V.M.	69,5	21,6	20,3
ICNE TCN postcomptés EUR	0,1	0,0	0,1
<b>Instruments de trésorerie</b>	<b>4,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>
<b>Banques</b>			
Banques (comptes en euros)	12,0	4,3	9,2
Banques (comptes en devises)	0,1	0,1	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>299,7</b>	<b>26,6</b>	<b>137,4</b>

Les O.P.C.V.M. sont constitués pour la totalité de SICAV monétaires.

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Depuis l'exercice 2001, le Portefeuille Obligataire est remonté en Actif Immobilisé dans les Immobilisations Financières. En effet, le conseil d'administration du 17 septembre 1998 avait autorisé RFF à constituer un portefeuille d'actifs obligataires d'un montant de 3 milliards d'euros et à garder les titres jusqu'à leur échéance.

Comparaison entre les trois derniers arrêtés :

En millions d'Euros	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
<b>Portefeuille obligataire :</b>	<b>1 151,6</b>	<b>1 683,2</b>	<b>2 445,9</b>
Obligations	1 151,6	1 683,2	2 163,9
BTAN du Portefeuille obligataire (compris dans les TCN)		0,0	282,0
ICNE Obligations EUR	43,7	74,0	89,3
ICNE Obligations autres devises		0,0	2,6
ICNE BTAN		0,0	10,8
Dépôts de garantie	3,5	3,6	0,4
Titres de Participation	0,5	0,5	0,3
<b>Total des immobilisations Financières</b>	<b>1 199,3</b>	<b>1 761,3</b>	<b>2 549,2</b>

## INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE PASSIF

Les 27,7 M€ au 31 décembre 2003, correspondent à des instruments de couverture du risque de taux mis en place dans le cadre d'une gestion active de la dette de RFF.

## DÉTAILS DU PORTEFEUILLE DE RESTRUCTURATION PAR ÉMETTEURS ET ÉCHÉANCES

En millions d'Euros					
Émetteurs / Échéances	2004	2005	2006	Total	%
Émetteurs supranationaux	66,5	58,8		125,3	11 %
Dettes gouvernementales	200,0		153,1	353,1	31 %
Signatures agences d'état	268,3			268,3	23 %
Obligations sécurisées		404,9		404,9	35 %
<b>TOTAL</b>	<b>534,8</b>	<b>463,7</b>	<b>153,1</b>	<b>1 151,6</b>	<b>100 %</b>

### 3.1.5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance se décomposent comme suit :

En millions d'Euros	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
Intérêts sur papier commercial en devises	6,0	2,5	4,1
Intérêts sur billets de trésorerie	9,0	4,7	1,6
Souffertes sur contrat d'échange de taux	18,5	16,9	16,1
Reports et déports	3,3	2,6	1,4
Autres dont loyers et charges	0,1	0,4	0,5
Convention de gestion SNCF	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>36,9</b>	<b>27,0</b>	<b>23,8</b>

### 3.1.6 Charges à répartir

Ce poste s'analyse comme suit :

En millions d'Euros	Montant brut	Dotations aux amortissements	Cumul amortissements	Montant net
Primes et frais d'émission sur opérations faites en propre	246,0	14,0	52,7	193,3
Frais provenant de la dette SNCF	21,4	3,1	21,4	0,0
Surcote décote /Portef obligataire	198,0	17,5	185,7	12,3
<b>S/S TOTAL</b>	<b>465,3</b>	<b>34,6</b>	<b>259,7</b>	<b>205,6</b>
Prime de remboursement des obligations sur opérations faites en propre (*1)	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>465,3</b>	<b>34,6</b>	<b>259,7</b>	<b>205,6</b>

(\*1) correspondait à l'amortissement de la prime de remboursement sur une émission à zéro coupon. Cette prime assimilée à des intérêts capitalisés n'impacte plus les charges à répartir suite au changement de méthode comptable intervenue courant 2003.

### 3.1.7 Tableau de variation des capitaux propres

En millions d'Euros	Dotation initiale en capital	Dotation complémentaire en capital	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement (1)	Total
<b>31 décembre 2002</b>	<b>856,2</b>	<b>8 908,5</b>	<b>(9 167,1)</b>	<b>(1 586,5)</b>	<b>3 031,0</b>	<b>2 042,1</b>
Dotation complémentaire en capital		0,0				0,0
Report à nouveau débiteur			(1 586,5)	1 586,5		0,0
Résultat de l'exercice				(1 421,8)		(1 421,8)
Subventions d'investissement nettes sur immobilisations en service					(10,1)	(10,1)
Subventions d'investissement sur immobilisations en cours (1)					874,1	874,1
<b>31 décembre 2003</b>	<b>856,2</b>	<b>8 908,5</b>	<b>(10 753,6)</b>	<b>(1 421,8)</b>	<b>3 895,0 (1)</b>	<b>1 484,3</b>

(1) voir détail page suivante

### 3.1.8 Subventions d'investissement

En millions d'Euros	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Mises en service de subventions sur l'exercice	Virement de poste à poste	Quote part de subvention virée au compte de résultat	Montant net à la clôture de l'exercice
Terrains	21,2	0,7		(3,3)	18,6
Terrassements de lignes	142,7	(2,7)		(2,9)	137,1
Bâtiments	86,1	(1,5)		(1,8)	82,9
Agencement des constructions	5,1	0,5		(0,8)	4,7
Ouvrages d'art	1 101,5	25,5		(17,3)	1 109,7
Voies	430,6	29,2		(17,5)	442,3
Passages à niveau	16,7	0,2		(0,8)	16,0
Électrification	150,9	6,3		(10,6)	146,6
Signalisation	271,6	18,5		(26,5)	263,5
Télécommunications	54,5	0,3		(5,4)	49,4
Immobilisations de fonctionnement	0,1				0,1
<b>TOTAL</b>	<b>2 280,9</b>	<b>77,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(87,1)</b>	<b>2 270,8</b>

### Subventions sur immobilisations en cours

Le cumul des subventions méritées, relatives aux immobilisations en cours est basé sur l'avancement des travaux. Ce montant est enregistré dans le poste « subventions d'investissement sur immobilisations en cours » et au niveau des capitaux propres.

Total des subventions d'investissement appelées depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1997	3 786,1
Total des subventions d'investissement mises en services depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1997	(2236,8)
Subventions d'investissement appelées d'avance	(180,7)
Subventions d'investissement à appeler	255,5
<b>Subventions d'investissement sur immobilisations en cours</b>	<b>1 624,1</b>

Le montant des subventions appelées non encaissées au 31 décembre 2003 s'élève à 254,7 M€.

La subvention méritée relative à la production d'immobilisations de l'exercice 2003 a augmenté de 73 % à 952,5 M€ contre 551,5 M€ en 2002, soit une variation de 401 M€. Cette variation s'explique en partie par l'augmentation de la subvention méritée de la LGV Est de 294 M€ entre 2002 et 2003.

RFF a annoncé à l'été 2002 que le coût prévisionnel de construction de ce projet risquait d'être augmenté de 300 millions d'euros. L'établissement a décidé de modifier en conséquence le calcul de la subvention méritée sur ce projet à partir de 2003. Le taux de subvention retenu est ainsi passé de 76,39 % à 69,25 %. La subvention méritée relative à la production de l'exercice 2003 de la LGV Est s'élève à 595,5 M€, dont il convient de déduire l'impact de 37 M€ sur les exercices passés du différentiel de taux appliqué. L'impact total sur la subvention méritée cumulée de la LGV Est européenne à fin 2003 est de 99,1 M€.

### 3.1.9 Tableau des provisions pour risques et charges

Nature	Montants au		Dotations 2003	Reprises 2003		Montant au
	31-déc-01	31-déc-02		Consommées	Non utilisées	
<b>Provisions pour pertes de change</b>						
Sur emprunts en CHF	140,1	120,1	0,0		58,0	62,1
Sur opération Charisma	6,4	4,6	0,0	4,1		0,5
Sur autres opérations financières	0,0	0,0	0,0	0,0		
<b>Provisions liées à l'émission inflation</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>10,8</b>			<b>10,8</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>						<b>0,0</b>
Litige informatique	0,0	0,5				0,5
Litiges liés à l'infrastructure		0,0	17,2			17,2
Charges sur cessions	0,1	0,1	0,0	0,0		0,1
<b>TOTAL</b>	<b>146,6</b>	<b>125,3</b>	<b>28,0</b>	<b>4,1</b>	<b>58,0</b>	<b>91,3</b>

Comme indiqué en note 2.3, la dette héritée en CHF est convertie et comptabilisée en Euros sur la base du dernier cours de change. À la date de l'arrêté des comptes, les pertes latentes sont inscrites à l'actif du bilan dans le compte "Écarts de conversion actif".

Concernant la dette sur l'inflation, celle-ci suit les mêmes règles que pour la dette héritée en CHF. L'inflation est constatée à l'actif du bilan dans le compte "Écarts de conversion actif".

RFF est en litige avec la société TRANSICIEL ; celle-ci demande la somme de 1,2 M€ au titre de dommages et intérêts. Une provision pour risques et charges de 531 K€ a été enregistrée par prudence dans les comptes 2002 de RFF.

Aucun événement conduisant à modifier cette provision n'est intervenu au cours de l'exercice 2003.

RFF a enregistré pour 17,1 M€ de provisions pour litiges liés à l'infrastructure en 2003, dont la plus grosse partie concerne la revalorisation du forfait de fiscalité locale réglé à la SNCF.

### 3.1.10. Dettes financières (détail par nature)

Le recours au marché obligataire permet à RFF de couvrir globalement son besoin de financement à long terme. Pour faire face aux besoins de liquidités complémentaires, RFF a recours à des instruments de financement à court terme tels que les billets de trésorerie et le "commercial paper". La variété des instruments de financement à court terme utilisés par RFF lui garantit un accès à des financements liquides.

### 3.1.10.1 Dettes financières

Le poste dettes financières s'analyse comme suit :

En millions d'Euros	31-déc-01 N - 2	31-déc-02 N - 1	31-déc-03 N	Variation (N-1) - N
<b>Dettes SNCF</b>				
Capital restant dû	13 795,9	11 829,0	10 079,3	(1 749,7)
<i>Dettes transférées (cours historique)</i>	13 372,4	11 425,6	9 734,0	(1 691,6)
<i>Impact de change sur dette en CHF</i>	140,1	120,1	62,2	(58,0)
<i>Prêts RIF</i>	9,9	9,7	9,6	(0,1)
<i>Renouvellement BEI</i>	273,5	273,5	273,5	0,0
Intérêts courus	500,1	393,4	297,2	(96,2)
<b>Dettes propres</b>				<b>0,0</b>
Capital restant dû	13 864,5	15 329,8	17 895,5	2 565,7
<i>Court terme</i>	1 599,3	1 916,3	2 740,0	823,7
<i>Long terme</i>				
<i>au cours garanti</i>	11 675,7	12 819,2	14 943,4	2 124,2
<i>part de l'inflation</i>	0,0	0,0	10,8	10,8
<i>Prêts RIF</i>	38,3	43,0	48,1	5,1
<i>Zéro coupon</i>	551,3	551,3	153,2	(398,1)
Intérêts courus	305,5	331,1	355,3	24,2
Découverts bancaires	3,8	3,3	2,4	(0,9)
Dépôts et cautionnements reçus	0,1	1,3	1,4	0,1
<b>TOTAL DETTES (A)</b>	<b>28 469,9</b>	<b>27 887,9</b>	<b>28 631,1</b>	<b>743,2</b>
<b>Placements : VMP et Immob. Fin. (B)</b>	<b>2 686,7</b>	<b>1 788,0</b>	<b>1 499,0</b>	<b>(289,0)</b>
<b>Dettes financières nettes (A) - (B)</b>	<b>25 783,2</b>	<b>26 099,9</b>	<b>27 132,1</b>	<b>1 032,2</b>

Conformément à la note 2.9.2 de l'annexe, l'impact du changement de traitement comptable du zéro coupon se traduit de la façon suivante sur les comptes 2002 :

	2002	
	Présenté	Retraité
Dettes financières	551,28	145,72
Prime de remboursement (Actif)	405,56	0
Dotations amortissement		
prime de remboursement	5,19	0
Intérêt Couru Non Echu	0	5,19

#### Dettes financières à court terme :

En sus du programme de billets de trésorerie, un programme « Global US et Euro Commercial Paper Programme », d'un plafond de 2 milliards de dollars a été mis en place en 1998 afin d'assurer à RFF une forte diversification de ses sources de financement. Il permet de développer une base mondiale d'investisseurs.

Au 31 décembre 2003, l'encours moyen des ressources financières à court terme se répartit comme suit :

- Billets de Trésorerie pour 47% ;
- ECP pour 53%.

Grâce à sa présence sur ces trois marchés (France, Europe, USA), RFF est en mesure de lever rapidement des montants significatifs. En outre, en acceptant plusieurs devises de refinancement, RFF est en mesure d'optimiser le coût de la ressource selon les opportunités de marché. Les ressources à court terme levées par RFF au cours de l'année 2003 ont représenté un encours moyen de 2 231 millions d'Euros.

Quatre devises ont été utilisées : le Dollar US, l'Euro, le CHF et la Livre Sterling.

Une ligne de 1,5 Md € de crédit syndiqué multi-devises à échéance du 29/12/2007 servant de garantie pour les programmes de billets de trésorerie et de commercial paper a été renouvelée en fin d'année 2002.

Les ressources à long terme levées par RFF au cours de l'année 2003 ont représenté un montant total de 2 124 millions d'euros, soit 10 opérations réalisées sur les marchés obligataires de l'Euro, du GBP, du CHF et de l'USD.

Les tableaux ci-après présentés donnent une répartition par devise et type de taux des dettes financières à court terme et à long terme de RFF :

<b>Dettes avant swap - En millions d'Euros</b>	<b>Montant Brut</b>	<b>À un an au plus</b>	<b>À plus d'un an et cinq au plus</b>	<b>À plus de cinq ans</b>
<b>A - DETTE RFF</b>	<b>17 895,5</b>	<b>2 741,7</b>	<b>993,7</b>	<b>14 160,1</b>
<b>1- Émissions Obligataires</b>	<b>15 155,4</b>	<b>1,7</b>	<b>993,7</b>	<b>14 160,1</b>
<b>Total taux fixe</b>	<b>13 521,3</b>	<b>0,0</b>	<b>843,5</b>	<b>12 677,9</b>
<b>Total inflation</b>	<b>810,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>810,8</b>
<b>Total taux variable</b>	<b>823,3</b>	<b>1,7</b>	<b>150,2</b>	<b>671,4</b>
EUR taux fixe	8 566,1	0,0	0,0	8 566,1
EUR inflation	810,8			810,8
EUR taux variable (*1)	599,2	1,7	8,7	588,8
<b>Total EUR</b>	<b>9 976,0</b>	<b>1,7</b>	<b>8,7</b>	<b>9 155,0</b>
CHF taux fixe	892,2	0,0	507,9	384,3
CHF taux variable	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total CHF</b>	<b>892,2</b>	<b>0,0</b>	<b>507,9</b>	<b>384,3</b>
GBP taux fixe	3 708,2	0,0	165,0	3 543,2
GBP taux variable	82,6	0,0	0,0	82,6
<b>Total GBP</b>	<b>3 790,8</b>	<b>0,0</b>	<b>165,0</b>	<b>3 625,8</b>
JPY taux fixe	97,4	0,0	0,0	97,4
JPY taux variable	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total JPY</b>	<b>97,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>97,4</b>
USD taux fixe	257,5	0,0	170,6	86,9
USD taux variable	141,5	0,0	141,5	0,0
<b>Total USD</b>	<b>399,0</b>	<b>0,0</b>	<b>312,1</b>	<b>86,9</b>
<b>2- T.C.N.</b>	<b>2 740,0</b>	<b>2 740,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Billets de Trésorerie	1 582,0	1 582,0	0,0	0,0
<b>Euro Commercial Paper</b>			<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
EUR	310,0	310,0	0,0	0,0
GBP	71,6	71,6		
CHF	374,0	374,0		
USD	402,4	402,4	0,0	0,0
US Commercial Paper	0,0	0,0	0,0	0,0

(\*1) Dont Prêts R.I.F. : 48,1 M€

Dette avant swap - En millions d'Euros	Montant Brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq au plus	À plus de cinq ans
<b>B - INTÉRÊTS COURUS</b>	<b>370,4</b>	<b>370,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Émissions Obligataires</b>	<b>355,3</b>	<b>355,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total taux fixe</b>	<b>334,1</b>	<b>334,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total inflation</b>	<b>16,7</b>	<b>16,7</b>		
<b>Total taux variable</b>	<b>4,5</b>	<b>4,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
EUR taux fixe	262,2	262,2	0,0	0,0
EUR inflation	16,7	16,7		
EUR taux variable	3,5	3,5	0,0	0,0
<b>Total EUR</b>	<b>282,3</b>	<b>282,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
CHF taux fixe	10,7	10,7	0,0	0,0
CHF taux variable	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total CHF</b>	<b>10,7</b>	<b>10,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
GBP taux fixe	59,5	59,5	0,0	0,0
GBP taux variable	0,9	0,9	0,0	0,0
<b>Total GBP</b>	<b>60,4</b>	<b>60,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
JPY taux fixe	0,3	0,3	0,0	0,0
JPY taux variable	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total JPY</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
USD taux fixe	1,4	1,4	0,0	0,0
USD taux variable	0,2	0,2	0,0	0,0
<b>Total USD</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>C - INTÉRÊTS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>15,1</b>	<b>15,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Billets de Trésorerie	9,0	9,0	0,0	0,0
<b>Euro Commercial Paper</b>	<b>0,0</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
EUR	2,6	2,6	0,0	0,0
GBP	1,9	1,9		
CHF	0,4	0,4		
USD	1,2	1,2	0,0	0,0
US Commercial Paper	0,0	0,0	0,0	0,0

### 3.1.10.2 Dette SNCF transférée

Le tableau ci-après présente une répartition par grandes catégories de la dette SNCF transférée :

Dette avant swap - En millions d'Euros	Montant Brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq au plus	À plus de cinq ans
<b>TOTAL</b>	<b>10 376,5</b>	<b>2 073,1</b>	<b>5 864,8</b>	<b>2 438,6</b>
<b>A - Dette SNCF transférée</b>	<b>10 079,3</b>	<b>1 775,9</b>	<b>5 864,8</b>	<b>2 438,6</b>
EUR taux fixe	7 343,2	1 395,6	4 815,5	1 132,2
EUR taux variable	1 596,3	107,2	702,2	787,0
<i>Dont Prêts RIF</i>	9,6	0,4	1,8	7,4
<b>Total EUR</b>	<b>8 939,5</b>	<b>1 502,8</b>	<b>5 517,6</b>	<b>1 919,1</b>
GBP taux fixe	0,0			
GBP taux variable	345,5			345,5
<i>Dont renouvellement lignes BEI</i>	273,5			273,5
<b>Total GBP</b>	<b>345,5</b>			<b>345,5</b>
CHF taux fixe	794,3	273,1	347,2	174,0
CHF taux variable	-	0,0	0,0	0,0
<b>Total CHF</b>	<b>794,3</b>	<b>273,1</b>	<b>347,2</b>	<b>174,0</b>
<b>B - Intérêts courus</b>	<b>297,2</b>	<b>297,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
EUR taux fixe	270,5	270,5		
EUR taux variable	8,6	8,6		0,0
<b>Total EUR</b>	<b>279,1</b>	<b>279,1</b>	<b>0,0</b>	
GBP taux fixe	0,0			
GBP taux variable	0,5	0,5		
<b>Total GBP</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>		
CHF taux fixe	17,6	17,6	0,0	0,0
CHF taux variable	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total CHF</b>	<b>17,6</b>	<b>17,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>C- Swaptions</b>	<b>673,7</b>	<b>0,7</b>	<b>673,0</b>	<b>0,0</b>
En cours :	673,0	0,0	673,0	
Intérêts courus à recevoir :	0,7	0,7	0,0	0,0

### 3.1.11 Dettes financières à long terme (éléments de synthèse)

Le tableau suivant présente une analyse des dettes à long terme par taux d'intérêt et permet une comparaison des évolutions d'un exercice à l'autre.

Il prend en compte l'effet des contrats d'échanges de taux et de devises :

Devises	Encours taux fixe			Taux moyen dette taux fixe (%)			Sensibilité (*) moyenne dette taux fixe (%)			Encours Indexé Inflation			Encours taux variable			Encours TOTAL		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003
EUR	20 391,7	18 475,6	17 044,2	6,34	6,59	6,39	5,49	6,99	7,38			810,8	4 529,1	5 914,4	6 585,4	24 920,8	24 390,0	24 440,5
CHF	596,4	297,2	276,7	4,79	4,45	4,45	4,55	4,15	3,33				543,9	555,3	517,6	1 140,3	852,5	794,3
<b>Total</b>	<b>20 988,1</b>	<b>18 772,8</b>	<b>17 320,9</b>	<b>6,30</b>	<b>6,56</b>	<b>6,36</b>	<b>5,46</b>	<b>6,63</b>	<b>6,63</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>810,8</b>	<b>5 073,0</b>	<b>6 469,7</b>	<b>7 103,0</b>	<b>26 061,1</b>	<b>25 242,5</b>	<b>25 234,8</b>
<b>En %</b>	<b>80,53%</b>	<b>74,37%</b>	<b>68,64%</b>							<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>3,21%</b>	<b>19,47%</b>	<b>25,63%</b>	<b>28,15%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Encours total de la dette au</b>																<b>26 061,1</b>	<b>25 242,5</b>	<b>25 234,8</b>
<b>Montants des ICNE dette propre</b>																<b>305,5</b>	<b>331,1</b>	<b>355,3</b>
<b>Montants des ICNE dette transférée</b>																<b>500,1</b>	<b>393,4</b>	<b>297,2</b>
<b>MONTANT TOTAL</b>																<b>26 866,7</b>	<b>25 967,0</b>	<b>25 887,4</b>

(\*) Sensibilité : variation relative de la valeur de la dette pour une variation de un point de base de son taux de rendement actuariel.

### 3.1.12 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

En millions d'Euros			
CRÉANCES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<b>Créances clients</b>			
Créances clients et comptes rattachés	33,3	33,3	
<b>Créances vis à vis de la SNCF</b>	<b>786,7</b>	<b>786,7</b>	<b>0,0</b>
Avances et avoirs à recevoir de la SNCF	27,3	27,3	
Factures à établir à la SNCF	303,7	303,7	
Créances et dettes SNCF sur cessions immob.	0,0	0,0	
Créances SNCF sur PHT et électricité	455,7	455,7	
<b>Autres créances</b>	<b>1 142,6</b>	<b>1 142,6</b>	<b>0,0</b>
Autres créances d'exploitation	928,0	928,0	
Créances fiscales et sociales	287,1	287,1	
Créances sur cessions d'immobilisations	7,6	7,6	
Subventions à encaisser	254,7	254,7	
Subventions à appeler	265,9	265,9	
Autres	112,7	112,7	
Autres créances sur instruments financiers			
Produits à recevoir sur instruments de dette	214,6	214,6	
<b>TOTAL</b>	<b>1 962,6</b>	<b>1 962,6</b>	<b>0,0</b>

Le poste avances et avoirs à recevoir de la SNCF se compose de 17,7 M€ d'avances sur investissements, et de 9,60 M€ d'avoirs à recevoir. Ces derniers correspondent à des désaccords de RFF sur des factures émises par la SNCF et comptabilisées ; il s'agit entre autres d'intérêts sur compte courant Géode de 1999 pour 5,4 M€, et de l'opération Breteuil II pour 2,5 M€ TTC.

En millions d'Euros

<b>DETTES*</b>	<b>Montant Brut</b>	<b>Echéances à moins d'un an</b>	<b>Échéances à plus d'un an et moins de 5 ans</b>	<b>Echéances à plus de 5 ans</b>
<b>Dettes financières</b>				
Dettes financières	28 629,7	5 172,5	6 858,5	16 598,7
Autres (dépôts et cautionnements reçus)	1,4	0,0		1,4
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>611,9</b>	<b>611,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	334,0	334,0		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	277,9	277,9		
<b>Dettes vis à vis de la SNCF</b>	<b>791,3</b>	<b>791,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<i>Factures non parvenues de la SNCF</i>	525,4	525,4		
<i>Avoirs à établir à la SNCF</i>	0,4	0,4		
<i>Dettes SNCF</i>	265,6	265,6		
<b>Autres dettes</b>	<b>403,4</b>	<b>403,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<i>Autres dettes d'exploitation</i>	204,8	204,8		
<i>Subventions appelées d'avance (1)</i>	187,3	187,3		
<i>Autres dettes</i>	17,5	17,5		
<i>Autres dettes sur instruments financiers</i>	198,7	198,7		
<i>Charges à payer sur instruments de dette</i>	168,8	168,8		
<i>Comptes Currency SWAP</i>	7,3	7,3		
<i>Dépôt de garantie co-latéral</i>	22,6	22,6		
<b>TOTAL</b>	<b>30 437,8</b>	<b>6 979,3</b>	<b>6 858,5</b>	<b>16 600,1</b>

\*hors avances et acomptes et subventions reçus sur immobilisations en cours

(1) dont 6,55 M€ en exploitation

Le poste "Compte courant" se compose de :

<b>En millions d'Euros</b>	<b>31-déc-03</b>	<b>31-déc-02</b>	<b>31-déc-01</b>
Compte courant Investissement (Géode)	(1,8)	(4,5)	0,1
Compte courant Exploitation	(8,9)	4,0	(17,0)
Compte courant Financier	(0,2)	0,6	
<b>TOTAL</b>	<b>(10,8)</b>	<b>0,1</b>	<b>(16,9)</b>

Les provisions pour créances douteuses ont évolué comme suit :

En millions d'Euros

<b>Nature</b>	<b>Montant au 31-déc-02</b>	<b>Dotations 2003</b>	<b>Reprises 2003</b>		<b>Montant au 31-déc-03</b>
			<b>Consommées</b>	<b>Non utilisées</b>	
Provisions pour créances douteuses	3,4	1,0	1,6		2,7
Provision pour PHT	125,7	32,8		9,7	148,8
<b>TOTAL</b>	<b>129,1</b>	<b>33,8</b>	<b>1,6</b>	<b>9,7</b>	<b>151,5</b>

### 3.1.13 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ont évolué comme suit :

En millions d'Euros	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
Produits constatés d'avance/redevances d'occupation	22,3	12,5	4,0
Produits constatés d'avance Subvention Méritée	0,0	0,0	0,0
Intérêts sur titres de créances négociables	0,0	(0,1)	0,0
Prime d'émission des obligations	66,8	68,1	39,3
Souffertes sur contrats d'échange de taux	125,1	136,9	164,2
Reports/Dépôts	0,8	0,0	0,3
<b>TOTAL</b>	<b>215,0</b>	<b>217,5</b>	<b>207,8</b>

## 3.2. Compléments d'information relatifs au compte de résultat

### 3.2.1 Ventilation du chiffre d'affaires de l'exercice

En millions d'Euros	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
Redevances d'utilisation des infrastructures	1 843,6	1 824,3	1 630,2
Electricité	163,5	123,8	136,5
Prestations complémentaires d'électricité	95,3	97,5	47,9
Prestations complémentaires	14,2	17,7	17,3
Produits hors trafic	40,4	37,4	66,3
Produits relatifs aux installations terminales embranchées	13,5	13,1	13,4
Produits de redevances d'occupation facturation directe	44,8	39,9	51,6
Ventes de vieilles matières	16,3	36,1	0,0
Autres	2,0	3,7	4,7
<b>TOTAL</b>	<b>2 233,6</b>	<b>2 193,3</b>	<b>1 967,9</b>

### 3.2.2 Rémunération versée au gestionnaire d'infrastructure délégué

Les objectifs et principes de gestion du réseau ferré national sont définis dans l'article 11 du décret 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de RFF.

Ainsi, la SNCF assure trois grandes missions pour le compte de RFF :

1. l'établissement du système d'organisation de l'ensemble des circulations ferroviaires sur le réseau, dit "graphique de circulation" ;
2. la gestion des systèmes de régulation et de sécurité et la gestion opérationnelle des circulations ;
3. la surveillance, l'entretien régulier, les réparations, dépannages et autres mesures nécessaires au fonctionnement du réseau et de l'ensemble des installations techniques.

En application de l'article 15 du décret précité, la rémunération de la SNCF est définie sur une base forfaitaire pour chacune des trois catégories de missions.

A cela s'ajoute la convention de gestion du patrimoine d'un montant de 94,6 M€ pour l'année 2003.

### 3.2.3 Achat et recouvrement de prestations relatives à l'électricité de traction

#### 1. Le processus contractuel pour l'année 2003 a été le suivant :

RFF propriétaire des Installations Fixes de Traction Electrique (sous stations et caténaires), achète (en vertu d'un avenant tripartite à un contrat EDF SNCF signé fin 1999) auprès d'EDF - Production :

- l'énergie électrique consommée dans ses installations sous forme de pertes par effet Joule, survenant lors :
  - de la transformation par les sous stations de l'énergie Haute Tension achetée par la SNCF et plus généralement par les entreprises ferroviaires, en énergie de traction ;
  - du transport de l'énergie de traction, de la sous station aux pantographes des trains au travers des caténaires ;
  - la part d'énergie consommée par les installations de sécurité raccordées en aval des sous stations.

RFF a enregistré un montant de 13,62 M€ HT en 2003 dans ses comptes au titre de la déperdition. Le processus contractuel entre RFF et EDF a été modifié au 1<sup>er</sup> mars 2004.

RFF contracte avec RTE et EDF-ARD pour le transport, sur les réseaux publics Hautes Tension en amont des sous stations, de l'énergie consommée par l'ensemble des acteurs du monde ferroviaire.

Il existe actuellement 21 contrats avec RTE et EDF-ARD qui ont représenté une charge de 149,9 M€ HT en 2003 (dont 26,4 M€ de CSPE), selon la tarification publiée au JO le 19 juillet 2002.

- RFF refacture à la SNCF, opérateur unique en 2003, 100 % de ces prestations, sous forme de prestation complémentaire de traction électrique (RCTE) et sous forme de prestations liées aux autres consommations de la SNCF. Le Conseil d'Administration de RFF a autorisé la facturation de ces prestations lors de sa séance du 12 juin 2003. Le montant total enregistré en produits par RFF au titre de 2003 s'élève à 163,5 M€.

## 2. RFF a saisi la Commission de Régulation de l'Energie (CRE)

d'une divergence d'interprétation de la loi du 3 janvier 2003 et du décret 2000-456 du 29 mai 2000 au sujet de la CSPE. RFF a également saisi ses ministres de tutelle. La CRE ayant refusé de donner droit à la demande de RFF, un recours a été introduit devant le Conseil d'État. Par conséquent, RFF n'a pas procédé au règlement de 16,9 M€ de CSPE sur le montant facturé au 31 décembre 2003.

## 3. Le montant de redevance complémentaire d'électricité facturée par RFF à la SNCF au titre de l'exercice 2003 s'élève à 95,3 M€ HT.

### 3.2.4 Charges de personnel

#### RÉMUNÉRATION DIRECTE

En millions d'Euros	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
Salaires	19,1	14,7	10,5
Charges sociales	8,2	6,4	4,7
<b>TOTAL</b>	<b>27,3</b>	<b>21,1</b>	<b>15,2</b>

Le coût relatif aux personnels mis à disposition a été comptabilisé dans le poste "Autres achats externes".

En millions d'Euros	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
Personnel mis à disposition :	8,1	6,4	5,9

### 3.2.5 Effectifs et masse salariale

Au 31 décembre 2003, l'effectif est de 521 personnes salariées de RFF, dont 34 fonctionnaires détachés et 92 agents mis à disposition (dont 85 agents par la SNCF, 4 agents pour la RATP, 1 agent du Crédit Foncier, 1 agent de la SCET et 1 agent de la SBB). Pour rappel au 31/12/2002 l'effectif s'élevait à 422 agents.

La masse salariale de la période s'élève à 27,3 M€.

Pour l'exercice 2003, la rémunération globale des membres du comité exécutif de RFF s'établit à 1.276.877 € pour un effectif moyen de 10,33 personnes.

### 3.2.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre essentiellement les opérations de cessions des biens du patrimoine en 2003. Les produits de cessions s'élèvent à 98,6 M€ sur l'exercice, contre 103,9 M€ en 2002. Trois cessions représentent 71 % des produits : il s'agit de deux cessions à Paris 13<sup>ème</sup> au profit de la SEMAPA, et une cession à Paris 18<sup>ème</sup> au profit de la Ville de Paris. La plus value dégagée sur les cessions pour l'exercice 2003 s'élève 76,2 M€, contre 81,5 M€ en 2002.

RFF a également enregistré une charge exceptionnelle de 5,2 M€, qui représente le coût des intempéries de 2003 à enregistrer dans le compte de résultat.

## 4. Engagement hors bilan

### 4.1. Engagements donnés et reçus sur instruments financiers

RFF est exposé aux risques de marché liés à la gestion du coût de sa dette. Sur la base d'une analyse de son exposition générale aux risques, essentiellement liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change, RFF utilise divers instruments financiers dans les limites fixées par son Conseil d'Administration, avec pour objectif d'optimiser le coût de son financement.

#### GESTION DE LA DETTE LONG TERME

##### Répartition taux fixe, taux variable, indexée inflation

RFF gère une position structurelle taux fixe / taux variable en euros afin de réduire le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt (contrats d'échanges de taux d'intérêt, option sur contrats d'échange de taux d'intérêt) dans le cadre des limites fixées par le Conseil d'Administration.

##### Gestion des échéances à court terme de la dette long terme transférée en CHF

RFF couvre le risque de change sur les échéances à court terme de la dette long terme transférée en CHF au moyen d'achats à terme dans le cadre d'une stratégie d'optimisation de la dette en CHF.

#### GESTION DES RISQUES DE SIGNATURE ET DE CONTREPARTIE

##### Le risque de signature

Les limites de risque de signature concernent les risques encourus par RFF au titre de ses placements sur certificats de dépôt, billets de

trésorerie et papier commercial. Ces limites sont fixées en montant notionnel. Les contreparties doivent avoir un rating au moins égal à A1 / P1 et l'encours maximum est limité à 305 M€ par contrepartie (sauf CDC IXIS Capital Market à 762 M€). Les déposataires d'OPCVM sont appréciés de la même manière.

##### Le risque de contrepartie

Les risques encourus par RFF vis à vis de ses contreparties sont liés à l'utilisation d'instruments négociés de gré à gré. Ils correspondent au risque de défaut de la contrepartie aux échéances d'un contrat en cas d'écart favorable à RFF.

RFF évalue ces risques en valorisant au prix de marché les engagements qu'il détient sur les contreparties préalablement autorisées.

RFF a mis en place un contrat de remise en garantie avec l'ensemble de ses contreparties. La remise en garantie se déclenche dès que la contrepartie voit sa notation passer en dessous de AA- / Aa3. Est pris en compte la notation attribuée par au moins deux des trois agences de notations suivantes : Fitch-IBCA, Moody's, Standard & Poor's.

##### Montant notionnel des instruments financiers dérivés

Les contrats ou montants notionnels présentés ci-dessous ne représentent pas les montants à payer ou à recevoir et par conséquent ne représentent pas le risque encouru par RFF lié à l'utilisation des instruments dérivés :

Montants en millions de devises	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
<b>1 - MARCHÉ À TERME D'INSTRUMENTS FINANCIERS</b>			
<b>Instrument de taux d'intérêt</b>			
<i>De gré à gré</i>			
<b>Opérations fermes de couvertures</b>			
<b>Echanges de taux en EUR</b>			
MICRO-COUCVATURE			
< 1 an	734,8 EUR	1 981,6 EUR	1 085,5 EUR
de 1 à 5 ans	3 201,5 EUR	2 801,6 EUR	4 783,2 EUR
> 5 ans	3 769,8 EUR	3 269,8 EUR	3 269,8 EUR
MACRO-COUCVATURE			
< 1 an		766,9 EUR	365,8 EUR
de 1 à 5 ans	1 500,0 EUR		766,9 EUR
> 5 ans			
<b>Echanges de taux en devises</b>			
MICRO-COUCVATURE			
< 1 an	400,9 CHF		
de 1 à 5 ans	405,6 CHF	806,5 CHF	806,5 CHF
> 5 ans			
<b>Contrats de cap en EUR</b>			
MICRO-COUCVATURE			
< 1 an		381,1 EUR	314,6 EUR
de 1 à 5 ans			381,1 EUR
> 5 ans	124,7 EUR	124,7 EUR	124,7 EUR
MACRO-COUCVATURE			
< 1 an		370,0 EUR	798,0 EUR
de 1 à 5 ans			370,0 EUR
> 5 ans			
<b>Contrats de floor en EUR</b>			
MICRO-COUCVATURE			
< 1 an		214,0 EUR	192,0 EUR
de 1 à 5 ans			214,0 EUR
> 5 ans			
MACRO-COUCVATURE			
< 1 an		222,0 EUR	478,8 EUR
de 1 à 5 ans			222,0 EUR
> 5 ans			

Montants en millions de devises	31-déc-03	31-déc-02	31-déc-01
<b>2 - LES OPÉRATIONS EN DEVISES</b>			
<b>Opérations de couvertures négociées de gré à gré</b>			
<b>Change à terme contre EUR</b>			
< 1 an	468,0 USD	667,0 USD	891,5 USD
	50,0 GBP	0,0 GBP	65,0 GBP
	638,3 CHF	340,0 CHF	
de 1 à 5 ans			
> 5 ans			
<b>Swaps de devises contre EUR</b>			
< 1 an			20 000,0 JPY
de 1 à 5 ans	355,0 USD	55,0 USD	100,0 GBP
	100,0 GBP		
	800,0 CHF	100,0 GBP	
> 5 ans	600,0 CHF	1 100,0 CHF	1 100,0 CHF
	2 516,3 GBP	2 316,3 GBP	1 966,0 GBP
	12 000,0 JPY	12 000,0 JPY	5 000,0 JPY
	100,0 USD		
<b>Options de change contre EUR</b>			
< 1 an			
de 1 à 5 ans	800,0 CHF	912,3 CHF	
> 5 ans			1254,1 CHF
<b>3 - AUTRES ENGAGEMENTS DE HORS BILAN</b>			
<b>Engagement de financement</b>			
<b>Engagements reçus</b>			
Emprunt syndiqué multidevises	1 500,0 EUR	1 500,0 EUR	914,7 EUR
Emprunt obligataire	0,0 EUR	0,0 EUR	
Emprunt Région Ile de France	0,9 EUR	0,0 EUR	0,1 EUR

## 4.2. Autres engagements donnés et reçus

La nouvelle ligne mise en place le 18 décembre 2002 pour un 1 500 millions d'euros et d'une maturité de cinq ans n'a pas fait l'objet de tirages au 31 décembre 2003.

## 4.3. Engagement de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite ont été calculés au 31 décembre 2003. Ils s'élèvent à 702 000 Euros.

# 5. Faits marquants

## 5.1. Télécom développement

La SNCF a créé, le 25 octobre 1996, la société anonyme Télécom Développement dont elle détient la majorité des actions. Le 22 novembre 1996, les deux sociétés ont conclu une convention cadre et un contrat d'apport portant sur le droit d'utiliser le domaine public ferroviaire ainsi que les capacités de fibres optiques existantes sur une période de 30 ans.

Depuis la loi n° 97-135 du 13 février 1997, RFF est devenu propriétaire du domaine public ferroviaire. En raison des opérations mentionnées ci-dessus, il n'a toutefois jamais perçu de redevances au titre de l'occupation du domaine public et de l'utilisation des surcapacités par Télécom Développement.

Les discussions avec la SNCF ont abouti à un protocole d'accord. Le Conseil d'Administration de RFF a autorisé son président à le signer lors de sa séance du 18 septembre 2003. Le protocole n'a aucun impact dans les comptes.

## 5.2. Système d'information budgétaire et comptable

RFF a implémenté en novembre 2003 son nouveau système d'information budgétaire et comptable. Il s'agit du progiciel de gestion intégré JD Edwards. Son périmètre couvre l'ensemble de la comptabilité générale et analytique de l'établissement, les tiers, les immobilisations, les achats (hors achats liés directement aux projets en maîtrise d'ouvrage directe), et le suivi budgétaire.



**RAPPORT GÉNÉRAL  
DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES  
ANNUELS**

# Exercice clos le 31 décembre 2003

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Réseau Ferré de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nos travaux nous amènent à formuler une réserve sur le fait qu'il existe d'importantes divergences au 31 décembre 2003 entre RFF et la SNCF en ce qui concerne la dévolution de certains biens immobiliers et sur les produits hors trafic se rattachant à ces derniers. Cette situation conduit RFF à s'aligner sur le montant proposé par la SNCF par le biais d'une provision dont le cumul s'élève à 148,9 M€ au 31 décembre 2003. Les informations disponibles ne nous permettent pas de nous prononcer sur le montant de la provision figurant dans les comptes au 31 décembre 2003.

Sous la réserve ci-dessus précisée, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de Réseau Ferré de France à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les informations données dans la note 3-2-2 de l'annexe relatives aux flux financiers avec la SNCF qui sont déterminés dans les conditions définies par les textes qui ont créé RFF ;
- les informations données dans la note 3.1.10.1 de l'annexe relatives au changement de présentation comptable des obligations zéro coupons.

## 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé sur les éléments autres que ceux ayant fait l'objet de la réserve formulée dans l'opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble exprimée ci-dessus appellent de notre part le commentaire suivant :

### *Changement de présentation comptable*

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 3.1.10.1 de l'annexe expose le changement de présentation comptable opéré sur les obligations zéro coupon.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

## 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 10 mai 2004

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

RSM SALUSTRO REYDEL



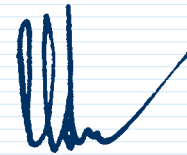
Catherine SABOURET



Jean-Louis ROUVET



Isabelle GOALEC



Philippe ARNAUD

Édité en juin 2004

Contact :

DIRECTION DE LA COMMUNICATION RFF

Tél: 33 (0)1 53 94 30 10

Fax: 33 (0)1 53 94 38 10

Conception et réalisation :

POLYNÔME COMMUNICATION

33 (0)1 41 49 04 04

RCS Nanterre B 398 289 629

Photos :

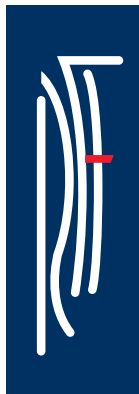
COUVERTURE : Bernard Collet - Photodisc Red/S. Cole

- Ph. FRAYSSEIX : page 1
- SNCF-CAV/Ph. FRAYSSEIX : page 2
- Jean-Jacques D'ANGELO : pages 4 et 18
- SNCF-CAV/S. CAMBON : page 8
- SNCF-CAV/Ph. GIRAUD : pages 24 et 46

Impression : NÉO TYPO

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2004

Imprimé en France



**RÉSEAU  
FERRÉ DE  
FRANCE**

92, avenue de France  
75648 Paris Cedex 13 - FRANCE  
Tél. : 33 (0)1 53 94 30 00  
Fax : 33 (0)1 53 94 38 00  
[www.rff.fr](http://www.rff.fr)